

**Bilan annuel de la surveillance et de la
lutte contre les moustiques vecteurs de
maladies humaines**

Nouvelle-Aquitaine - Lot 3

Dordogne

2025



Bilan annuel de la surveillance et de la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies humaines

Nouvelle-Aquitaine – Lot 3

Dordogne

2025

1. Synthèse du département	5
2. Bilan de la surveillance	6
2.1 Surveillance par piégeage	7
2.1.1 Réseau de surveillance.....	7
2.1.2 Résultats	7
2.1.3 Focus sur les points d'entrée et les sites sensibles	10
2.2 Surveillance par signalements citoyens.....	11
2.3 Bilan de la surveillance.....	13
3. Bilan des opérations de lutte anti-vectorielle	15
3.1 Données générales	15
3.2 Dengue, chikungunya, Zika, fièvre jaune	17
3.2.1 Cas importés	17
3.2.2 Circulations autochtones.....	18
3.3 West-Nile et Usutu	21
4. Autres opérations réalisées	22
Annexes de Dordogne (24)	23

En application de l'article R. 3114-11 du code de la santé publique, les Agences Régionales de Santé (ARS) sont chargées de la surveillance entomologique des insectes vecteurs et de l'intervention autour des nouvelles implantations, ainsi que des mesures de prospection, traitements et travaux autour de lieux fréquentés par les cas humains.

Pour mettre en œuvre ces missions, les ARS disposent des éléments de cadrage fournis par l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et des prospections, traitements et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a confié ces missions à Altopictus, organisme habilité, via le marché public N°2024 M002 concernant le département de la Dordogne et le Laboratoire d'Analyse et de Recherche de Dordogne (LDAR24), également habilité, qui intervient en sous-traitance d'Altopictus pour une partie des missions (surveillance active et passive en Dordogne). L'ensemble du marché est conclu pour une durée de deux ans à compter de la date de notification et peut être renouvelé au maximum deux fois, par reconduction tacite, pour une nouvelle période d'un an.

Ce document présente, pour le département de la Dordogne (lot 3), le bilan de la surveillance géographique dite « active » (réseau de pièges pondoirs) et dite « passive » (signalements citoyens) ainsi que celui des opérations de lutte antivectorielle (LAV) mises en œuvre contre les moustiques vecteurs de maladies humaines. Les objectifs de ces missions sont de connaître l'implantation des moustiques vecteurs sur le territoire, *Aedes albopictus* principalement, et d'empêcher la survenue de transmission de maladies vectorielles. Ces missions sont assurées depuis 2020 par Altopictus pour le compte de l'ARS.

Plusieurs documents accompagnent ce rapport :

- **Les bilans de la surveillance et de la LAV** des autres départements de Nouvelle-Aquitaine gérés par Qualyse (co-traitant sur ce marché) et Altopictus.
- **La synthèse technique et financière** du lot 3 qui récapitulent les prestations réalisées et les ressources humaines et matérielles déployées. Dans ce rapport figure également l'évaluation des actions menées cette année accompagnée d'orientations pour l'amélioration des pratiques.
- **Une synthèse** de la surveillance et de la LAV à l'échelle régionale avec également des informations à l'échelle mondiale, européenne et nationale.

1. Synthèse du département

Surveillance active d'*Aedes albopictus* par piégeage

22 communes
non colonisées
surveillées

5 sites à risque surveillés

63/77 pièges positifs
en *Ae. albopictus*

164/320
relevés
positifs en *Ae.*
albopictus

Surveillance passive d'*Aedes albopictus* par signalement citoyen

24/47
signalements sans
demande
d'intervention

19
signalements positifs en *Ae. albopictus*

2
signalements négatifs

2
signalements classés
sans suite

Évolution de la colonisation par *Ae. albopictus*

+18
communes
colonisées en 2025

139/503
communes colonisées à ce jour

28%
des communes

68%
de la population
habite une
commune colonisée

Opérations de lutte antivectorielle

Dengue, chikungunya, Zika

9
cas importés pris en charge en 2025

6/15
enquêtes entomologiques positives

5 traitements
adulticide

39
cas autochtones pris en
charge en 2025

10/11
enquêtes entomologiques positives

66 traitements
adulticides dont 30 renforcés et
2 traitements de zone

West Nile / Usutu

0
cas autochtone de West-Nile/Usutu

Autres actions réalisées

2
formations de référents
communaux et d'hôpitaux

0
réunion publique

1
webinaire

0
diagnostic ou actualisation
de diagnostic

2. Bilan de la surveillance

La surveillance des moustiques vecteurs en Nouvelle-Aquitaine, s'est concentrée en 2025 sur *Aedes albopictus* qui est présent dans la région depuis plus de 10 ans. L'espèce étant fortement implantée, les enjeux sont aujourd'hui :

- d'éviter toute circulation autochtone des arboviroses ;
- d'avoir une connaissance plus fine de l'aire de répartition d'*Aedes albopictus* ;
- d'évaluer le risque au niveau des sites sensibles du département, à savoir les principaux établissements de santé et les principaux sites touristiques ;
- de surveiller l'arrivée d'autres moustiques vecteurs au niveau des points d'entrée au titre du RSI¹ (aéroport et ports), des sites à risque d'importation de vecteurs (ex : Marché d'Intérêt National (M.I.N)) tout en veillant à limiter l'exportation d'*Aedes albopictus* vers des territoires non colonisés depuis ces mêmes sites.

La surveillance est réalisée au moyen de deux méthodes complémentaires :

- la mise en place d'un réseau de pièges (surveillance active) ;
- la participation citoyenne (surveillance passive).

Les principes et les protocoles mis en œuvre par Altopictus et le LDAR24 en 2025 sont détaillés en annexe de la **Synthèse technique et financière**.

¹ RSI : Règlement Sanitaire International défini par l'OMS qui concerne les principaux ports et aéroports de France.

2.1 Surveillance par piégeage

2.1.1 Réseau de surveillance

	Dordogne
TYPE DE PIÈGES	Pièges pondoirs
NOMBRE DE PIÈGES PAR MOIS <i>Nombre total²</i>	38 pièges 77 pièges avec le redéploiement
PÉRIODE	Du 1 ^{er} avril au 30 novembre
FRÉQUENCE DES RELEVÉS	2x mois pour RSI 1x mois pour tous les autres pièges
SITES SURVEILLÉS <i>(voir annexe 1 pour le détail complet et l'annexe 2 pour les résultats bruts des relevés)</i>	1 site RSI : aéroport de Bergerac-Dordogne-Périgord (2 pièges) 4 établissements de santé (3 pièges par site)

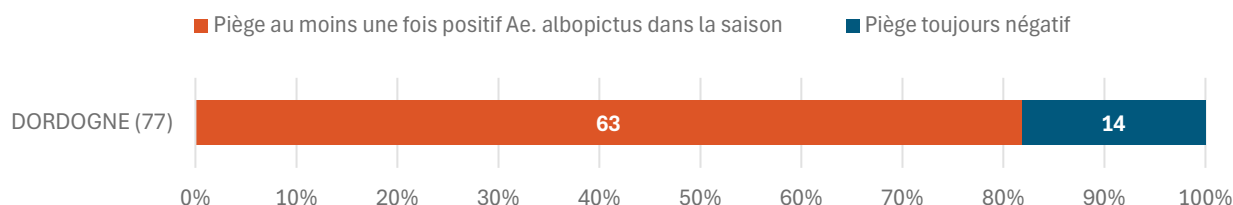
2.1.2 Résultats

Sont distingués ici le nombre de pièges et le nombre de relevés effectués :

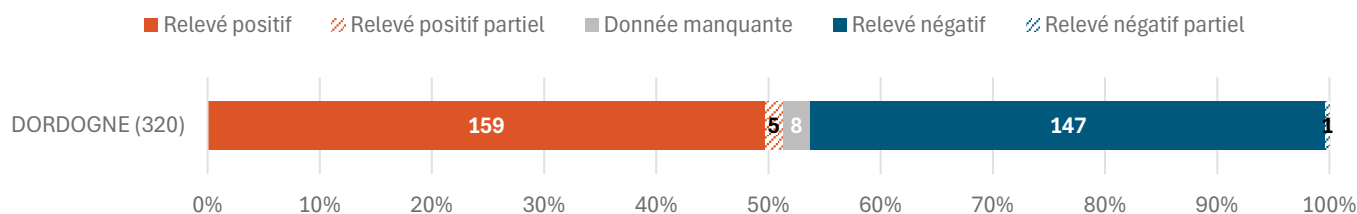
- Un piège est actif plusieurs mois, il possède un code unique et des coordonnées GPS qui ne changent pas.
- Un relevé correspond donc à un résultat d'un piège sur une période donnée (un mois par exemple).

Tous les résultats des pièges ont été importés sur la plate-forme SI-LAV du ministère de la Santé.

▪ 77 pièges déployés, majoritairement positifs



▪ 320 relevés effectués dont la moitié sont positifs



Les nombres affichés dans chaque segment correspondent aux valeurs absolues tandis que l'échelle permet de lire le pourcentage que cette valeur représente sur l'ensemble.

Les relevés positifs sont majoritaires en 2025, mais en baisse par rapport à 2024 passant ainsi de 64 % à 51 %. La part des données partielles** est également en baisse avec 1,8 % en 2025 contre 3,6 % en 2024. Ces dernières correspondent principalement à des seaux secs. Les données manquantes* sont en légère augmentation par rapport à l'année précédente, avec 2,5 % des relevés en 2025 contre 1 % en 2024.

La totalité des pièges du réseau surveillant des établissements de santé, l'aéroport et les sites touristiques ont été positifs au moins une fois durant l'année (carte 1).

² Nombre de pièges installés dans l'année au total avec le redéploiement

* Les données manquantes correspondent aux relevés pour lesquels le support de ponte en polystyrène n'a pas été retrouvé. Les causes peuvent être diverses, les principales étant la destruction du seau lors des travaux d'entretien de la végétation ou le retrait intentionnel du seau par les citoyens malgré le message affiché sur le dispositif.

** Les données partielles correspondent aux pièges retrouvés dans un état démontrant qu'ils n'étaient pas fonctionnels pendant toute ou partie de la période de piégeage. Cela concerne tous les pièges ayant été retrouvés dans les états suivants : sec (S), renversé (R), sec et renversé (RS), polystyrène hors du piège (HP) ou polystyrène seul, le seau ayant disparu (SP). Les raisons sont diverses : sécheresse, travaux d'entretien, personnes mal intentionnées, etc. Malgré cela, il est fréquent d'observer des œufs d'*Aedes albopictus* pondus avant que le piège ne dysfonctionne. Dans la suite de ce bilan, ces données partielles seront considérées au même titre que les autres selon qu'il y ait présence ou absence d'œufs d'*Aedes albopictus*.

■ Dynamique saisonnière

A l'instar de 2024, les mois d'août et de septembre comptabilisent le plus de relevés positifs en *Aedes albopictus* (32 et 33 relevés sur un réseau de 38 pièges visibles sur la figure 1). Le pic d'œufs comptabilisés au total a été atteint en août (13 691 œufs). Cela correspond au pic d'activité normal d'*Aedes albopictus* adulte puisque les populations de vecteurs adultes atteignent un pic à la fin de l'été avant de chuter en octobre avec le phénomène de diapause (ponte d'œufs programmés pour résister à l'hiver et éclore au printemps suivant).

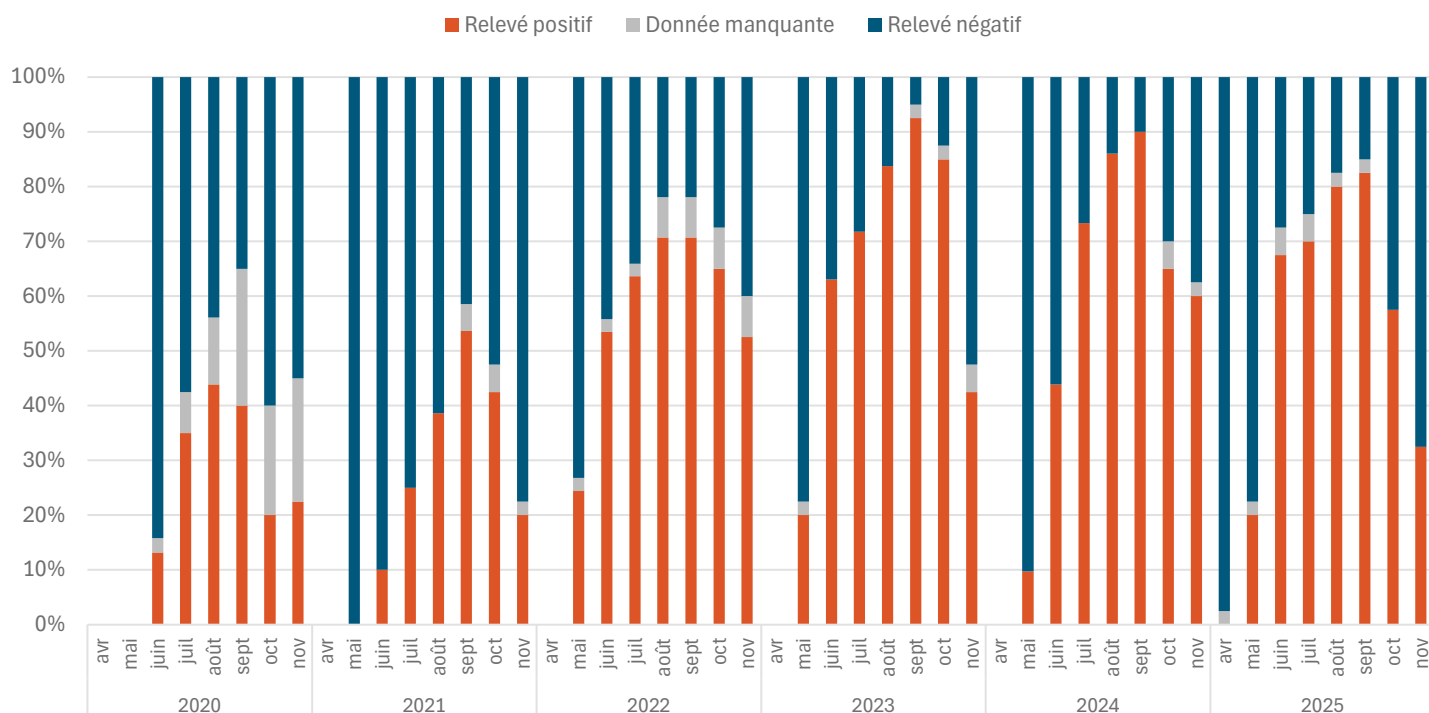


FIGURE 1 : PART DES RELEVÉS POSITIFS, NÉGATIFS ET PERDUS PAR MOIS DEPUIS 2020 (SOURCES : ALTOPICTUS, LDAR 24)

Au total, 42 803 œufs ont été identifiés en 2025 par Altopictus et le LDAR 24 (60 001 œufs identifiés en 2024).

Sur la carte à échelle départementale, les emplacements des points sont parfois légèrement modifiés par rapport à la réalité pour éviter leur superposition. Ceux-ci apparaissent donc parfois en dehors des limites de la commune dans laquelle ils sont posés. Pour les relevés bimensuels, une seule couleur apparaît et c'est toujours la donnée positive ou négative qui s'affiche en priorité même si un relevé a été perdu. Le point apparaît en noir seulement si les deux relevés n'ont pas été retrouvés.



CARTE 1 : RÉSULTAT DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES EN DORDOGNE

2.1.3 Focus sur les points d'entrée et les sites sensibles

La surveillance des points d'entrée et des sites sensibles a de multiples intérêts :

- détecter de nouvelles espèces introduites comme *Aedes aegypti* par exemple (points d'entrée et site d'import-export) ;
- évaluer le niveau d'infestation par *Aedes albopictus* et donc le niveau de risque de transmission vectorielle en cas de passage d'un cas importé ;
- évaluer les mesures de lutte mises en œuvre sur le site.

Pour les établissements de santé, la surveillance permet également de savoir rapidement si *Aedes albopictus* était présent lors du passage d'un cas virémique dans les services d'urgence. Cela permet d'orienter l'expertise et la préconisation d'un traitement dans le cas où aucun moustique adulte n'aurait été observé lors de l'enquête.

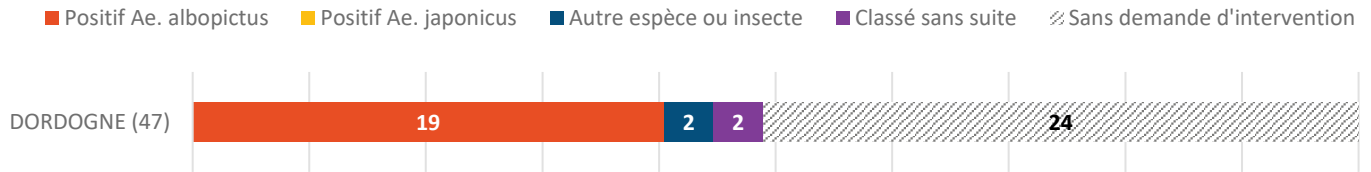
TABLEAU 1 : EFFECTIFS MOYENS D'ŒUFS D'*Aedes albopictus* OBSERVÉS PAR JOUR ET PAR PIÈGE SELON LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Établissements de santé	Effectifs moyens d'œufs d' <i>Ae. Albopictus</i> observés par jour et par piège							Effectifs moyens par jour en 2025	Variation absolue entre 2020-2024 et 2025
	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.		
Valeurs de référence Occitanie 2020-2024	0,79	6,23	8,86	13,12	14,23	7,62	1,83	-	-
C.H. DE BERGERAC	9,77	17,97	34,69	14,13	7,15	0,02	3,40	12,45	-6,61
C.H. DE PERIGUEUX	0,00	6,85	11,61	21,00	5,84	1,86	0,00	6,74	-2,66
C.H. DE SARLAT – SARLAT-LA-CANEDA	0,00	7,70	16,74	14,05	15,24	5,93	1,95	8,80	-1,76
CLIN. FRANCHEVILLE – PERIGUEUX	1,27	11,70	17,44	21,41	17,22	1,66	2,93	10,52	-5,58
Bilan de la saison	2,76	11,05	20,12	17,65	11,36	2,37	2,07	9,63	-4,15

Le tableau 1 présente le niveau d'infestation par site selon le nombre d'œufs observés par jour en moyenne. Cette valeur est associée à une couleur qui indique si elle est en hausse (rouge) ou en baisse (vert) par rapport à l'effectif moyens par jour sur la période 2020-2024.

2.2 Surveillance par signalements citoyens

▪ Résultats des signalements reçus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre



Vingt-trois signalements citoyens ont fait l'objet d'une alerte SI-LAV en 2025 et ont été analysés par le LDAR 24 et Altopictus, dont 83% de positifs (figure 2, annexe 3). Ce résultat est en hausse par rapport à 2024 qui comptabilisait alors 13 signalements citoyens traités dont 6 positifs en *Aedes albopictus* dans le département.

Le nombre de signalements sans demande d'intervention est quant à lui similaire à 2023 (+1). Ils sont majoritairement localisés aux alentours de Bergerac, Périgueux et Sarlat-la-Canéda (carte 2).

A l'instar de 2024, le profil de la participation citoyenne au cours de la saison est en cloche avec une hausse de mai à août, suivi d'une diminution à partir de septembre. Cette tendance est plus ou moins similaire aux années précédentes avec un pic de signalements en juillet, août ou septembre. Cela correspond bien à la dynamique des populations d'*Aedes albopictus*.

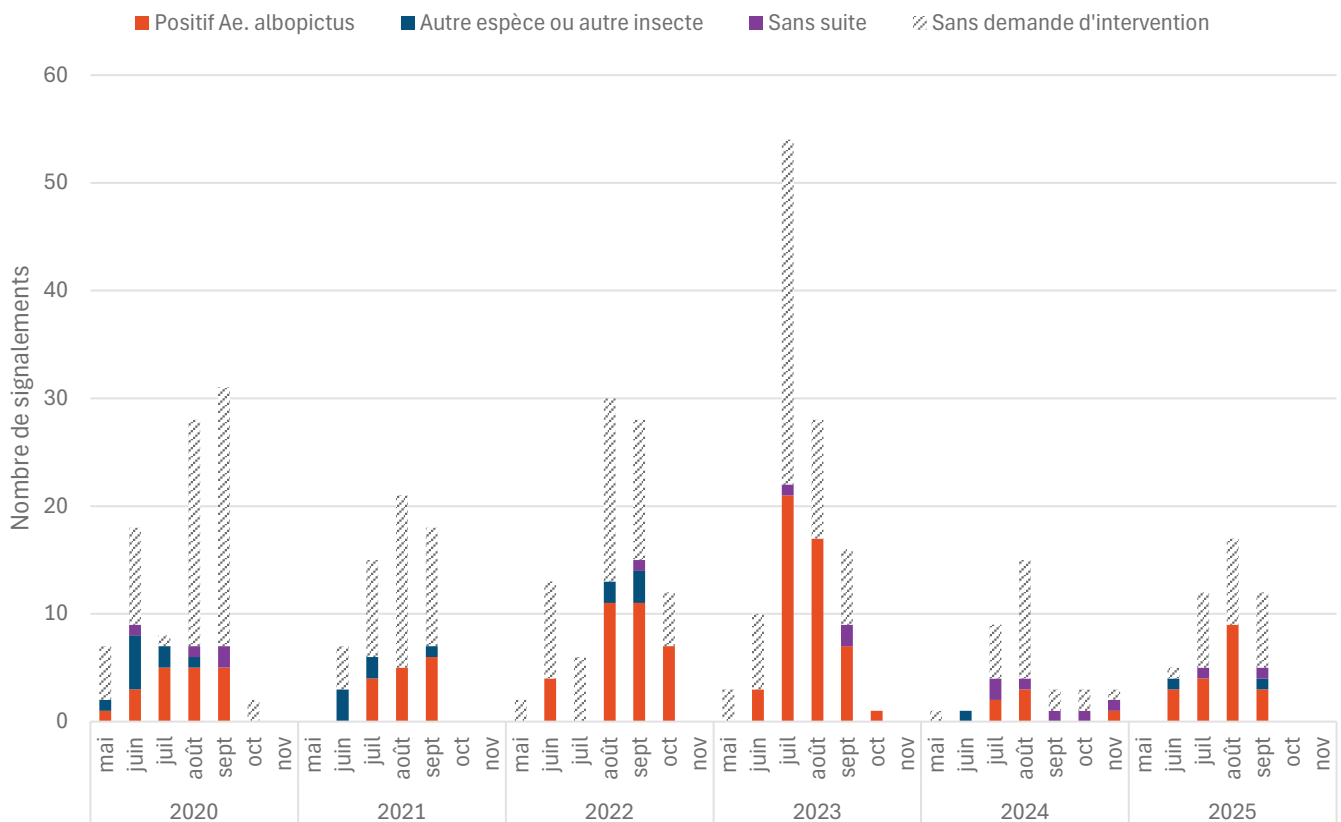
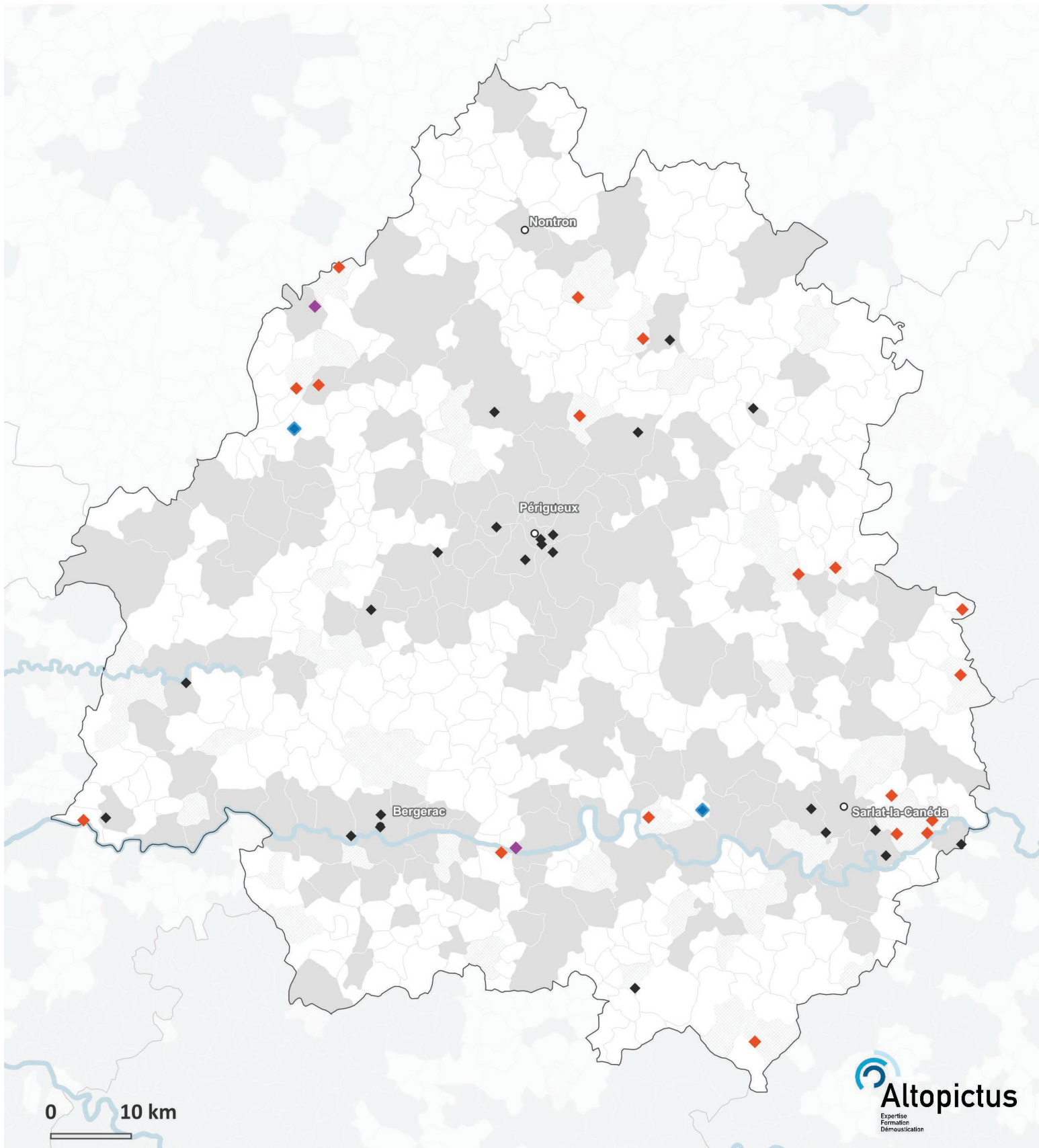


FIGURE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS TRAITÉS ENTRE 2020 ET 2025 EN DORDOGNE (SOURCES : SI-LAV, LDAR 24)



Statut des communes

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*

Signalements citoyens

- Signalement négatif
- Signalement positif *Aedes albopictus*
- Signalement classé sans suite
- Signalement non traité

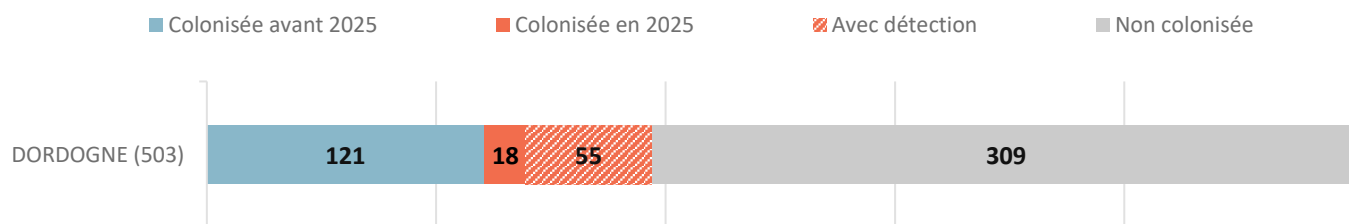
CARTE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2025 EN DORDOGNE (SOURCE : SI-LAV, LDAR 24)

2.3 Bilan de la surveillance

Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019, une commune doit être considérée comme colonisée par *Aedes albopictus* si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- Des œufs sont observés sur 3 relevés successifs d'un même piège pondoir ;
- La prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- La distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.

Si *Aedes albopictus* est détecté mais qu'aucun critère n'est respecté alors la commune est notée « avec détection ».



Excepté la commune de Sainte-Nathalène, toutes les communes colonisées en 2025 l'ont été grâce aux pièges pondoirs. Les 14 détections de 2025 ont principalement été réalisées grâce aux signalements citoyens (détails disponibles en annexe 4).

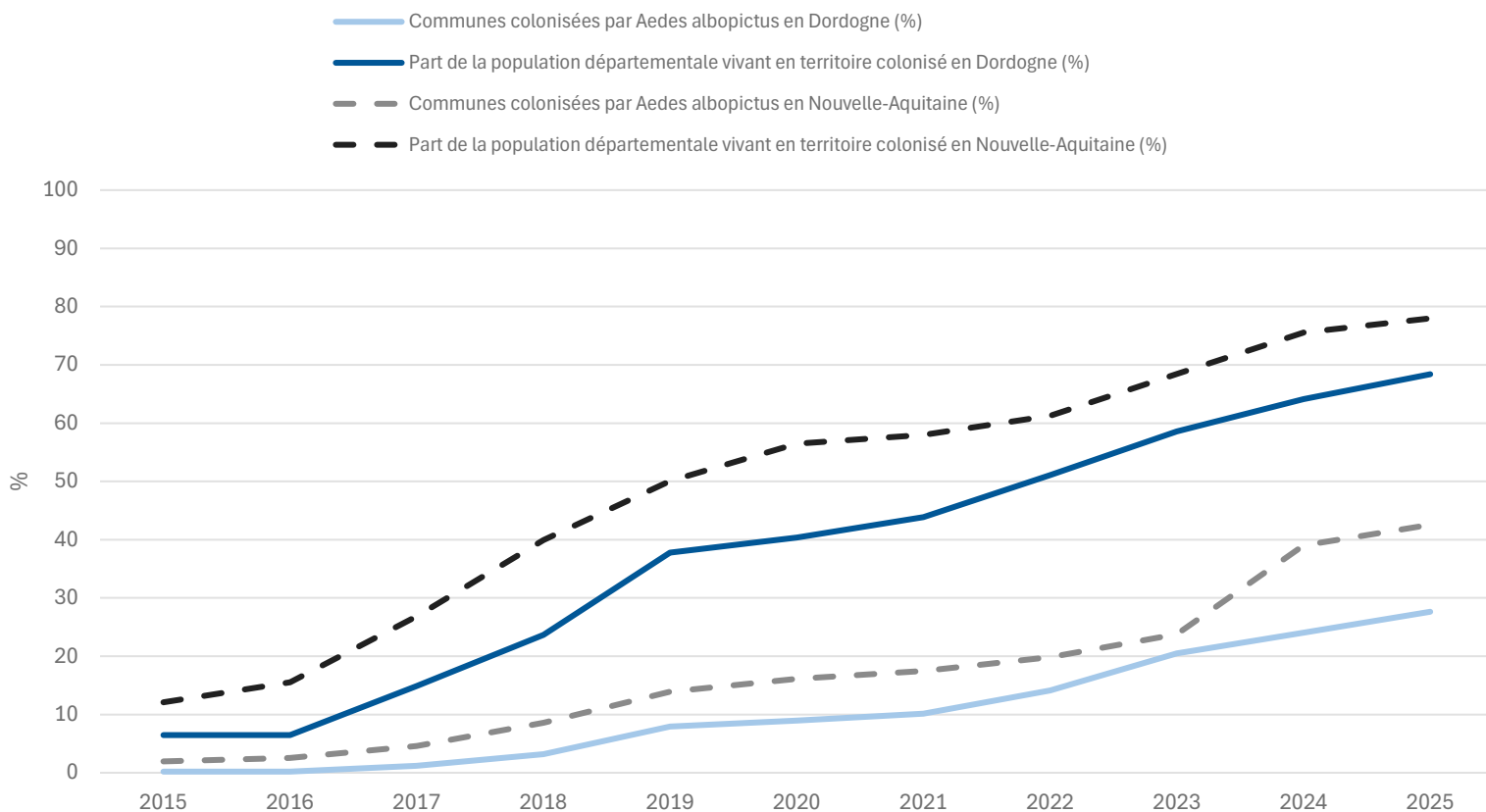
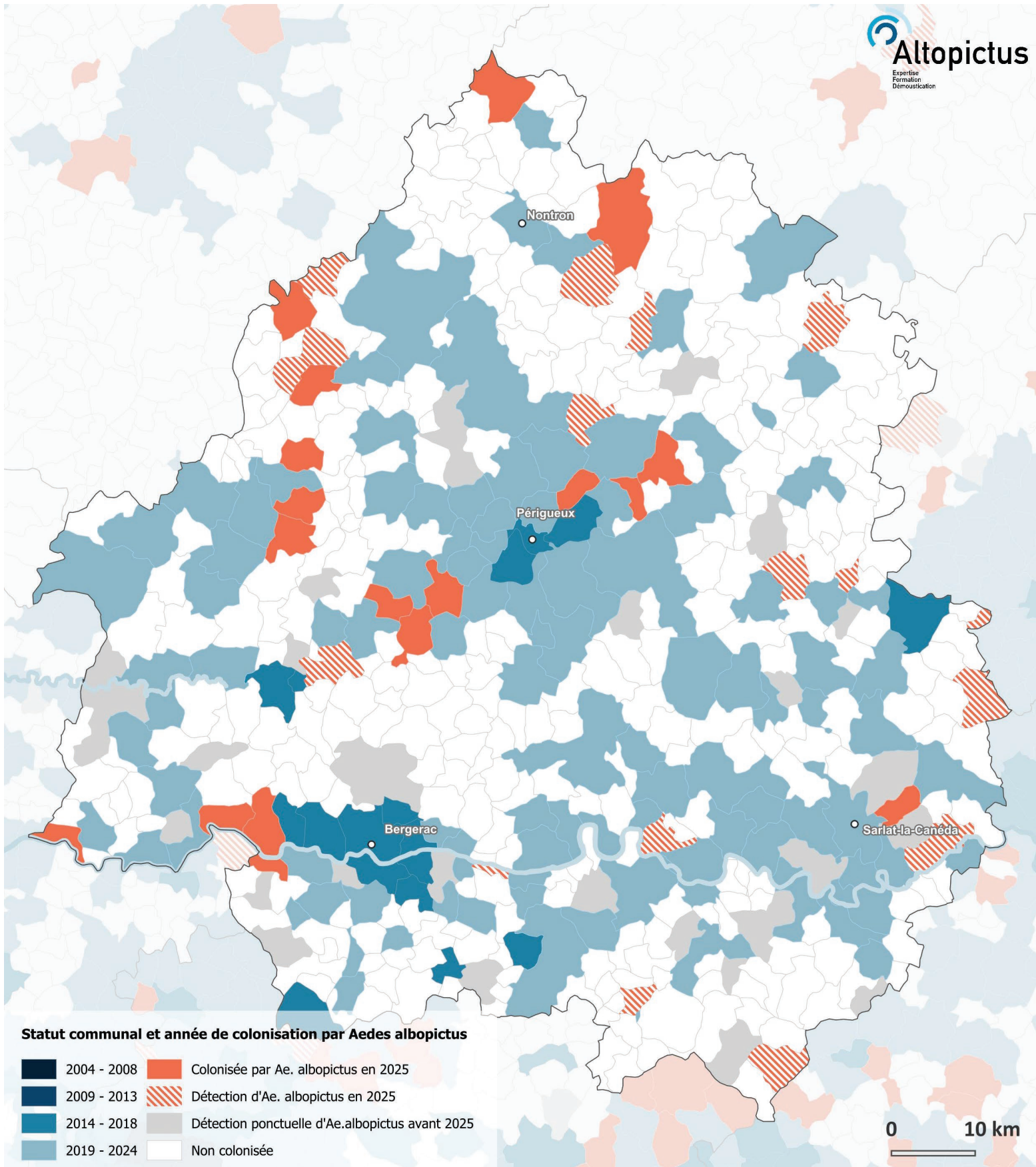


FIGURE 3 : ÉVOLUTION DE LA PART DE LA POPULATION IMPACTÉE ET DES COMMUNES COLONISÉES PAR LE MOUSTIQUE TIGRE EN DORDOGNE DEPUIS L'ANNÉE DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

Aujourd'hui, **139 communes de Dordogne** (liste en annexe 4) sont connues comme étant colonisées par le moustique tigre (carte 3), soit 28 % des 503 communes que compte le département (24 % fin 2024).

Sur le plan démographique, la population résidant au sein des communes colonisées est de 282 264 habitants dans un département qui en compte environ 412 664 (populations légales 2023, Insee), soit 68 %. Fin 2024, ce taux était de 64 % (figure 3).



CARTE 3 : HISTORIQUE DE COLONISATION (ANNÉE DE CLASSEMENT) DE LA DORDOGNE PAR *Aedes albopictus* (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

3. Bilan des opérations de lutte anti-vectorielle

3.1 Données générales

DENGUE, CHIKUNGUNYA, ZIKA ET FIÈVRE JAUNE AVEC DEMANDE D'INTERVENTION					
CAS IMPORTÉS	9	ENQUÊTES POSITIVES	6	TRAITEMENTS ADULTICIDES	5
		ENQUÊTES NÉGATIVES	9	TRAITEMENT LARVICIDE	1
CAS AUTOCHTONES	39*	ENQUÊTE EN ZONE DE TRANSMISSION PROBABLE OU AVÉRÉE	0	TRAITEMENTS ADULTICIDES RENFORCÉS	36
				TRAITEMENTS LARVICIDES	5
		ENQUÊTES DES LIEUX SECONDAIRES <i>DONT POSITIVES</i>	11 10	TRAITEMENTS ADULTICIDES	30
				TRAITEMENT LARVICIDE	0

WEST NILE et USUTU

Aucun cas autochtone de West Nile ou Usutu

*En raison de la situation sanitaire exceptionnelle, une priorisation de la gestion des cas a été mise en place par l'ARS et Altopictus. Quatre lieux de passage de cas autochtones de chikungunya, non comptabilisés ici, n'ont donc pas été pris en charge : le cas 25-09-00496 avec une enquête à Bergerac (plaine des sports, lieu non précis), le cas 25-09-02307 avec un lieu de passage à Lamonzie-Saint-Martin, le cas 25-09-02838 (restaurant Beynac-et-Cazenac) et le cas 25-09-04716 (Bergerac).

Altopictus intervient lorsque des cas d'arboviroses sont déclarés sur SI-LAV et nécessitent qu'une ou plusieurs enquêtes appelées prospections entomologiques soient réalisées autour des lieux qu'ils ont fréquentés. Si la présence d'*Aedes albopictus* ou de tout autre vecteur concerné par l'arbovirose est avérée, des traitements insecticides sont alors réalisés. Dans le cas où la présence du vecteur est déjà connue, le traitement peut aussi être demandé sans enquête au préalable.

Les personnes résidant dans les périmètres de traitement sont informées au moins 24h avant la tenue des traitements nocturnes par affichage et distribution dans les boîtes aux lettres d'un document présentant l'objectif, la date du traitement et les recommandations à suivre (document en annexe de la synthèse régionale fournie avec ce rapport).

Les traitements sont effectués par nébulisation d'Aqua K-Othrine® (pyréthrianoïde à base de deltaméthrine, dosage d'1g/ha) ou d'Harmonix© Inspyr (insecticide à base d'extrait de fleur de pyrèthre) lorsque des parcelles agricoles biologiques se trouvaient à proximité. Ils sont réalisés par un binôme d'agents pouvant utiliser jusqu'à trois types d'engins :

- Un thermonébulisateur Fontan Swingfog SN-50 pour le traitement péri-domiciliaire, porté par l'agent de lutte antivectorielle ;
- Un nébulisateur à froid Ultra Bas Volume Mobilstar pour le traitement spatial porté par véhicule pick-up.
- Plus rarement, un nébulisateur à froid Stihl SR 450, engin porté par l'agent de lutte antivectorielle et utilisé dans certains situations (accès aux jardins complexes, usage d'Harmonix© Inspyr).

Les tableaux 2 et 3 ci-dessous synthétisent les traitements réalisés dans le département en 2025.

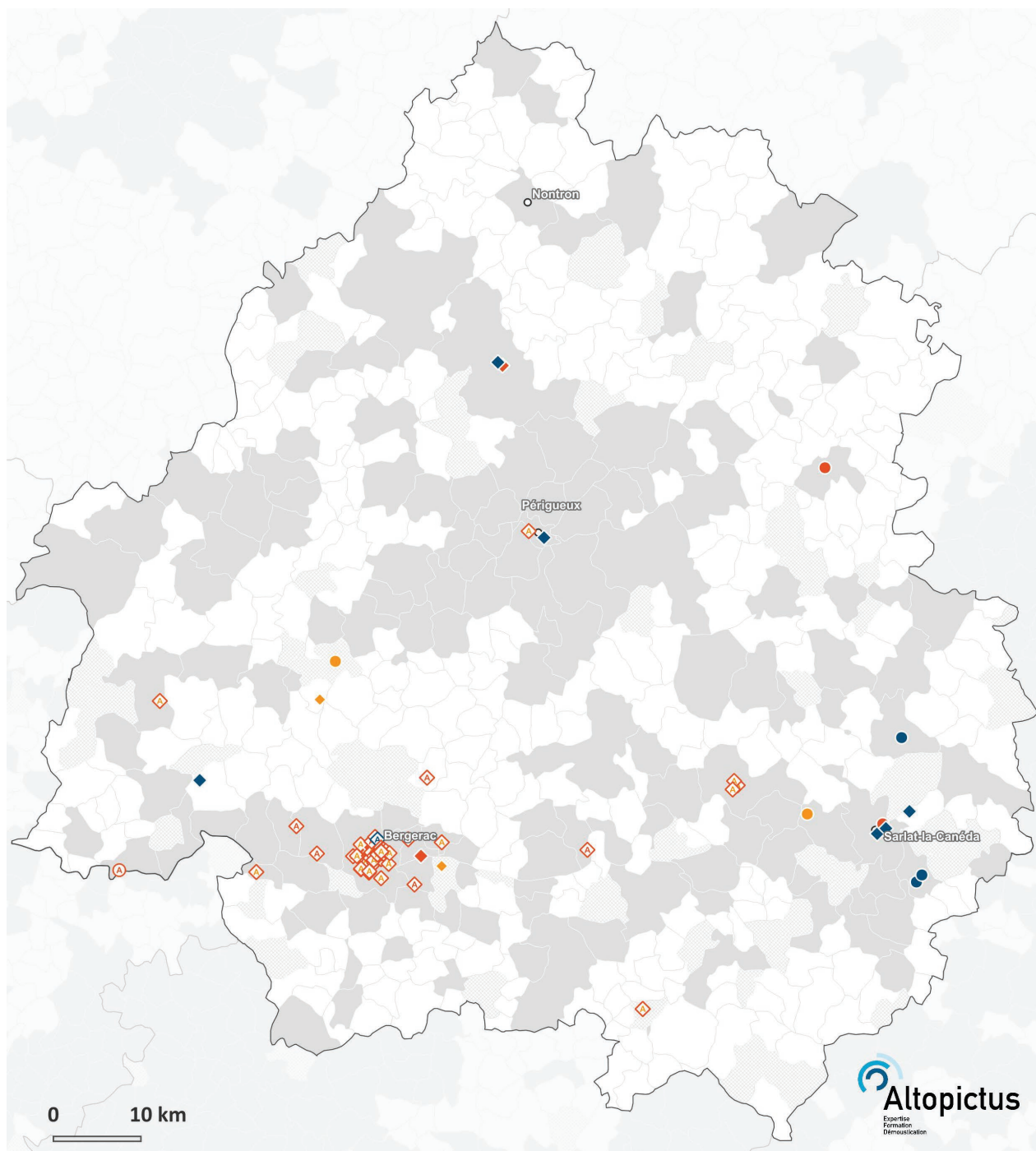
TABLEAU 2 : DONNÉES TECHNIQUES DES TRAITEMENTS DE LUTTE ANTIVECTORIELLE EN DORDOGNE AVEC USAGE D'AQUA K-OTHRINE EN 2025

NOMBRE DE TRAITEMENT	NOMBRE DE COMMUNES CONCERNÉES	DISTANCE DE TRAITEMENT PÉRI-DOMICILIAIRE	DISTANCE DE TRAITEMENT SPATIAL	VOLUME D'AQUA K-OTHRINE	QUANTITÉ DE DELTAMÉTHRINE
66	12	45 217 m	251 684 m	68,46 L	1 369,2 g

TABLEAU 3 : DONNÉES TECHNIQUES DES TRAITEMENTS DE LUTTE ANTIVECTORIAELLE EN DORDOGNE AVEC USAGE D’HARMONIX INSPYR EN 2025

NOMBRE DE TRAITEMENT	NOMBRE DE COMMUNES CONCERNÉES	DISTANCE DE TRAITEMENT PÉRI-DOMICILIAIRE	DISTANCE DE TRAITEMENT SPATIAL	VOLUME D’HARMONIX® INSPYR	QUANTITÉ DE PYRÉTHRINE
0	0	0 m	0 m	0 L	0 g

La liste complète des enquêtes et des traitements est fournie en annexes 5 et 6. Les principes et protocoles de ces prestations sont décrits en annexe de la Synthèse technique et financière.



- | | | |
|---|---|---|
| <p>Virus</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Dengue ◇ Chikungunya □ Zika □ West Nile ◇ Flavivirus △ Indéterminé | <p>Lieux fréquentés par des cas déclarés</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Enquête négative - pas de LAV ● Enquête positive - traitement non demandé ● Enquête positive - traitement réalisé Ⓐ Cas autochtone | <p>Statut des communes</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Non colonisée par Ae. albopictus ▨ Détection ponctuelle d’Ae. albopictus ■ Colonisée par Ae. albopictus |
|---|---|---|

CARTE 4 : LOCALISATION DES OPÉRATIONS DE LAV RÉALISÉES EN 2025 EN DORDOGNE (SOURCE : ALTOPICTUS)

3.2 Dengue, chikungunya, Zika, fièvre jaune

3.2.1 Cas importés

Le nombre de cas importés pris en charge par Altopictus est supérieur à celui de 2024, mais reste en-deçà de l'année 2023. Cependant, ils ont entraîné un nombre record d'enquêtes entomologiques pour la Dordogne, en début de saison (mai à juillet). Ce pic d'importation correspond à la fin de la saison vectorielle sur l'île de la Réunion touchée par sa seconde épidémie de chikungunya (figures 4 et 5, carte 4).

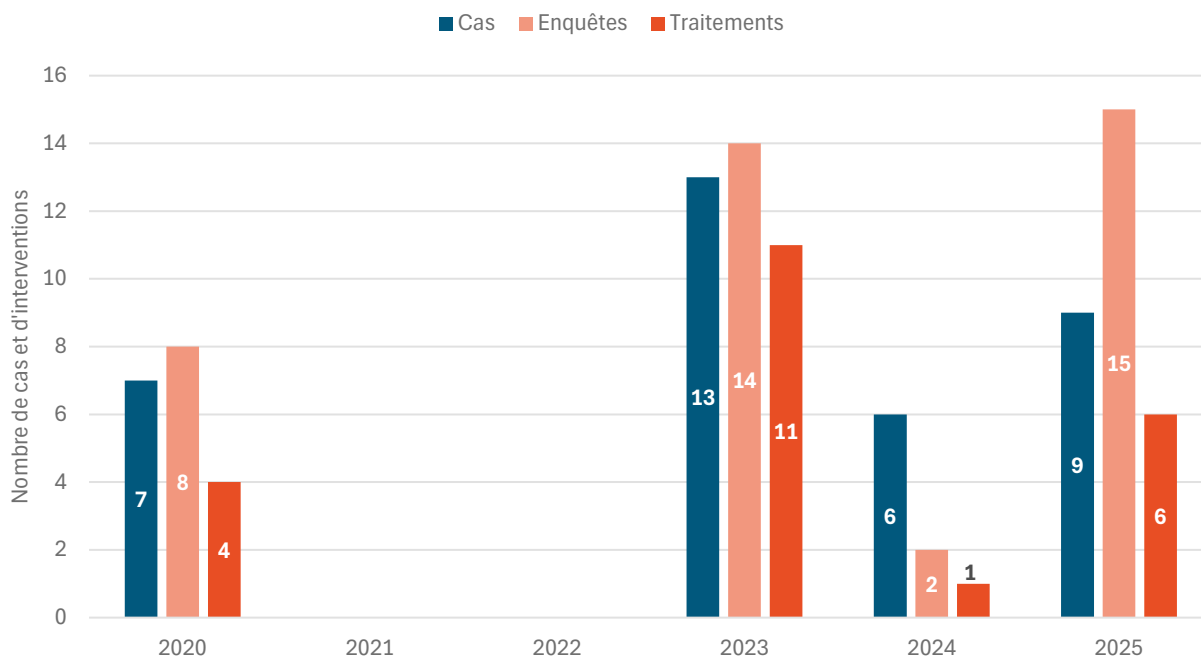


FIGURE 4 : NOMBRE DE CAS IMPORTÉS, D'ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DE TRAITEMENTS ADULTICIDES PAR ANNÉE ENTRE 2020 ET 2025 EN DORDOGNE (ATTENTION CES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCOHÉRENTES AVEC CELLES DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE)

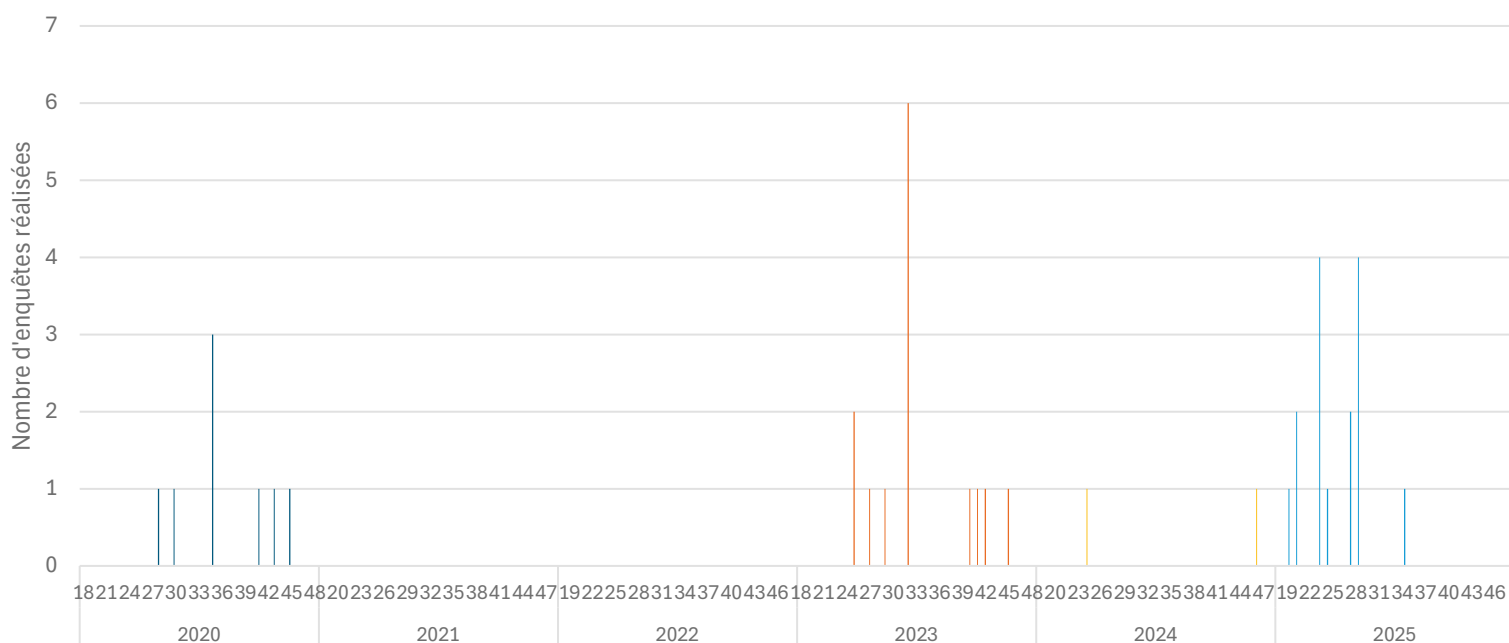


FIGURE 5 : NOMBRE D'ENQUÊTES DE CAS IMPORTÉS RÉALISÉES EN DORDOGNE PAR SEMAINE DEPUIS 2020

3.2.2 Circulations autochtones

En 2025, pour la première fois, le département de Dordogne a été concerné par des transmissions autochtones et plus particulièrement la commune de Bergerac avec 103 cas autochtones de chikungunya déclarés. Il s'agit du second foyer le plus important de France, après celui d'Antibes (141 cas). Trente-neuf cas ont fait l'objet d'une demande d'intervention (figure 6). En raison de la situation sanitaire exceptionnelle, Altopictus a mobilisé ses agences d'Occitanie (Muret et Pérols) ainsi que ses partenaires Public Labos et le LDAR24 pour la gestion de ce foyer.

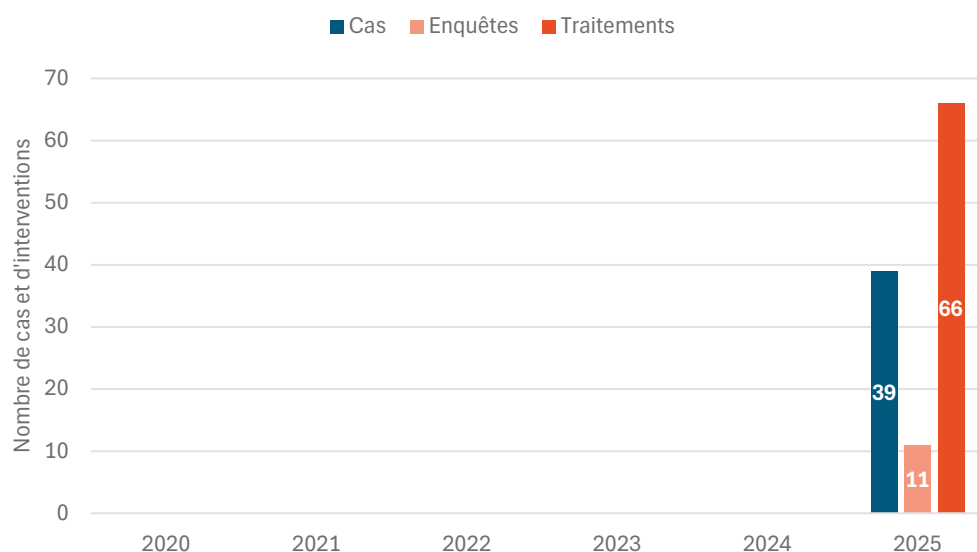


FIGURE 6 : NOMBRE DE CAS AUTOCHTONES, D'ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DE TRAITEMENTS ADULTICIDES PAR ANNÉE ENTRE 2020 ET 2025 EN DORDOGNE

La première alerte est tombée le 07/08/2025, dans un quartier pavillonnaire très favorable à la prolifération du moustique tigre. Lors du porte-à-porte du 08/08/2025 pour la préparation du premier traitement, 4 autres cas suspects ont été rapidement identifiés par Altopictus confirmant ainsi la zone de transmission. Les habitants rencontrés ressentent une nuisance extrême : les pièges installés ont confirmé une abondance vectorielle exceptionnellement élevée. Un porte-à-porte épidémiologique a été mené le 13/08/2025 par Santé Public France et l'ARS : il a permis d'identifier 11 cas suspects supplémentaires, dont 6 ont été confirmés par la suite.

Lors des différentes interventions, des habitants ont fait part aux agents d'Altopictus de difficultés à prendre rendez-vous chez le médecin, d'autant plus en ce période estivale, ainsi que parfois l'absence de prises de sang pour confirmer l'arbovirose.

Le premier traitement a été réalisé dès le 11/08/2025, sur un rayon de 300m avec des engins autoportés ; les jardins privés, principalement en cœur de zone (150m) et autour des autres cas détectés, ont été traités avec des engins pédestres. Conformément au protocole, un second traitement a eu lieu la nuit du 18/08/2025, avec des nouveaux accès à d'autres jardins.

Malgré ces interventions rapides, le virus circulait déjà sur une surface bien plus étendue et de nouveaux cas ont été déclarés durant plus d'un mois, sur un secteur qui s'étendait bien au-delà de la zone transmission initialement détectée (carte 5).

Pour faire face à la découverte de nouveaux cas sur une zone de plus en plus large malgré les nombreux traitements réalisés, une opération de grande ampleur a été décidée pour stopper le foyer : deux traitements adulticides ont ainsi été menés dans plusieurs quartiers de Bergerac (superficie de 465 ha) les nuits du 29/09 au 30/09/2025 et du 06/10 au 07/10/2025. Ces traitements ont été réalisés sur la voie publique et dans quelques jardins privés sur les secteurs autour des derniers cas symptomatiques (carte 6). Les habitants ont été informés de ces opérations via :

- communiqué de presse,
- envoi de SMS ciblés sur les lieux concernés par les opérations de démoustication,
- communications spécifiques sur les sites internet de la mairie de Bergerac, de la Préfecture et de l'ARS,
- stands d'information lors du marché organisé par la ville de Bergerac et dans les centres commerciaux du secteur.

Pour compléter ces interventions, des traitements larvicides ont été effectués du 1 au 3/10/2025 par Public Labos et le LDAR24, après une formation par Altopictus, chez les particuliers autour des cas les plus récents.

Le cas index d'origine n'a pas été identifié. Le cas le plus précoce a développé des symptômes dès le 23/06/2025, mais n'a été identifié que 60 jours plus tard, confirmant ainsi que le virus circulait à Bergerac bien avant la première alerte et le premier traitement de lutte-antivectorielle (figure 7).

En lien avec ce foyer, 30 traitements adulticides sur des lieux de passages secondaires ont été réalisés en Dordogne.

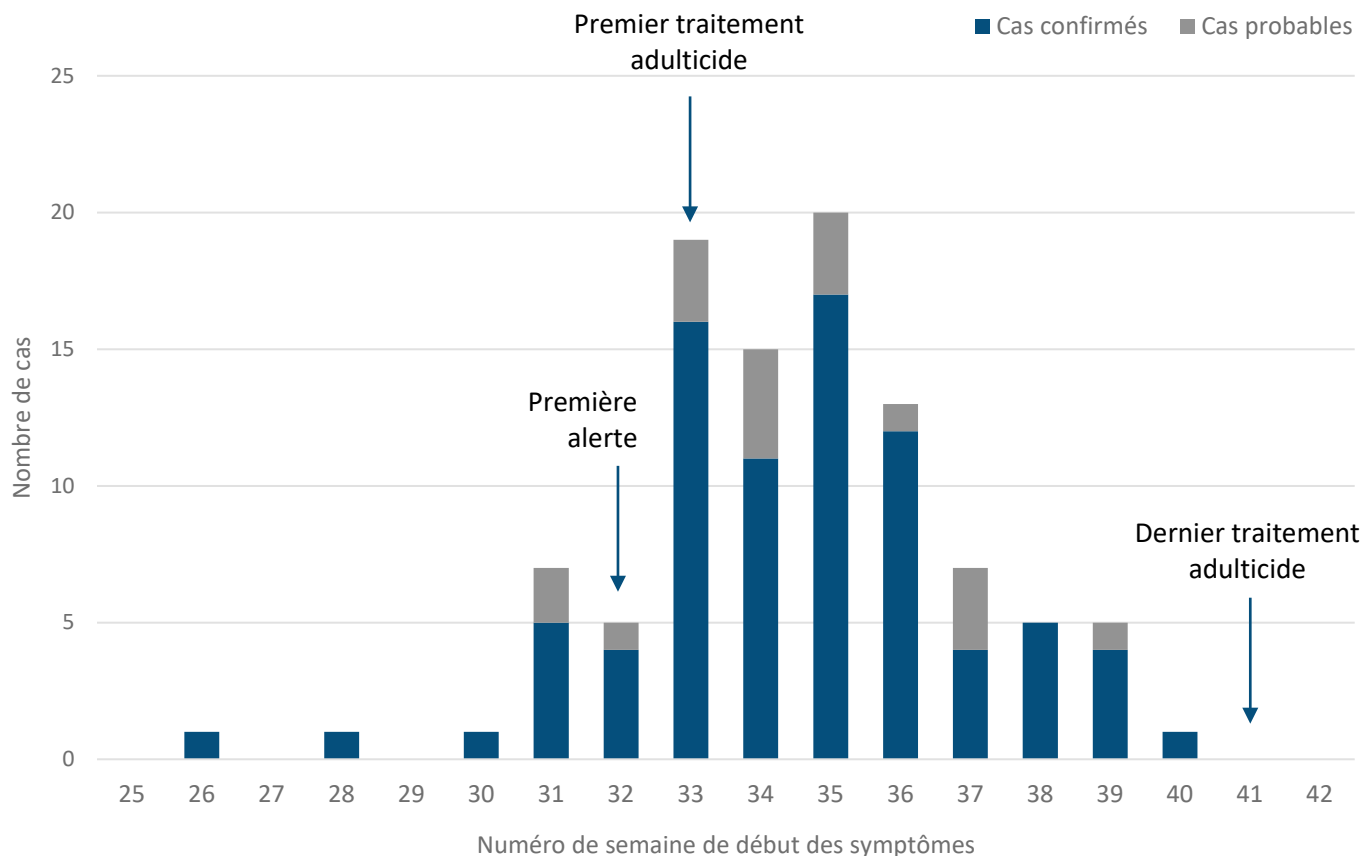
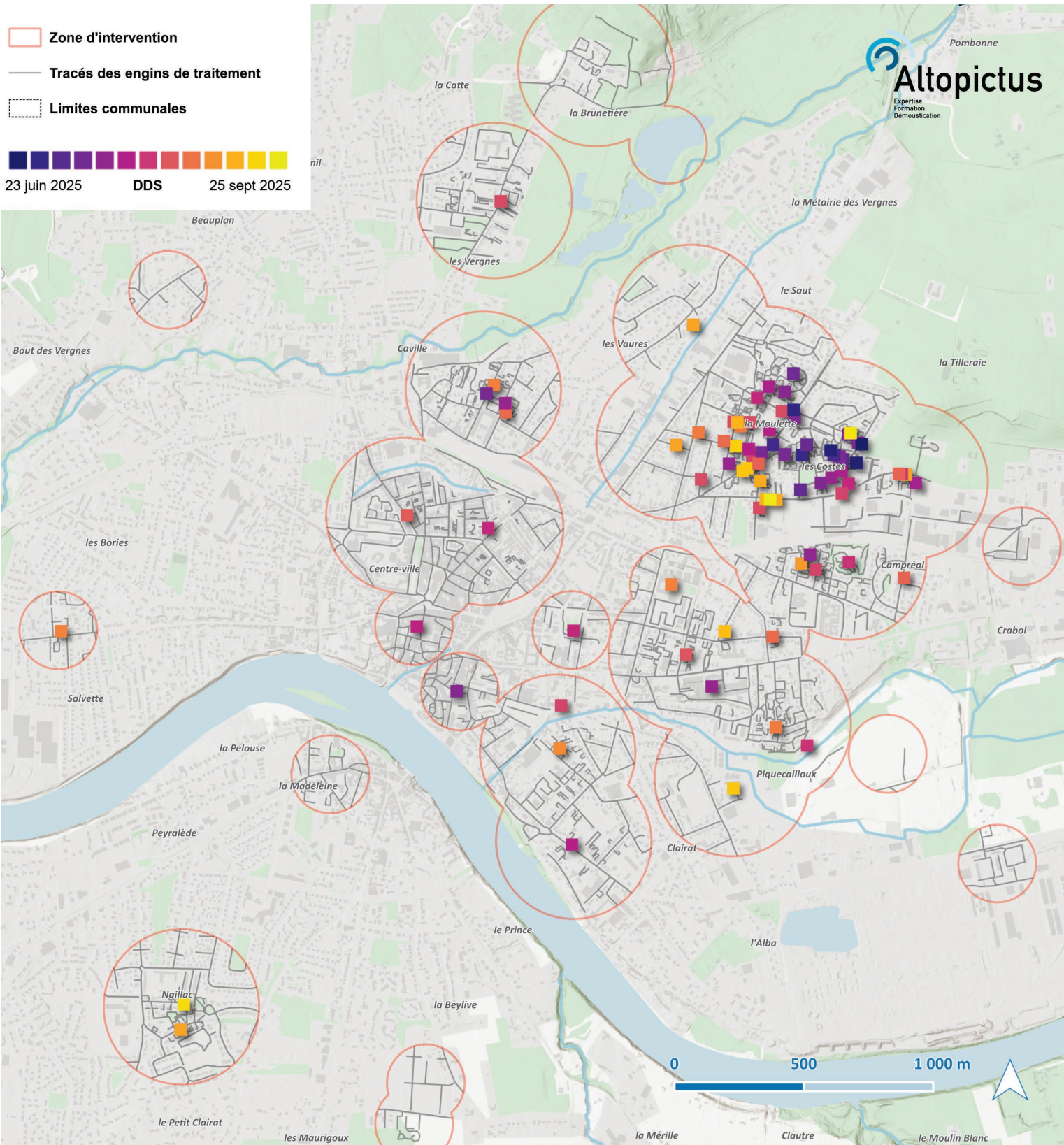
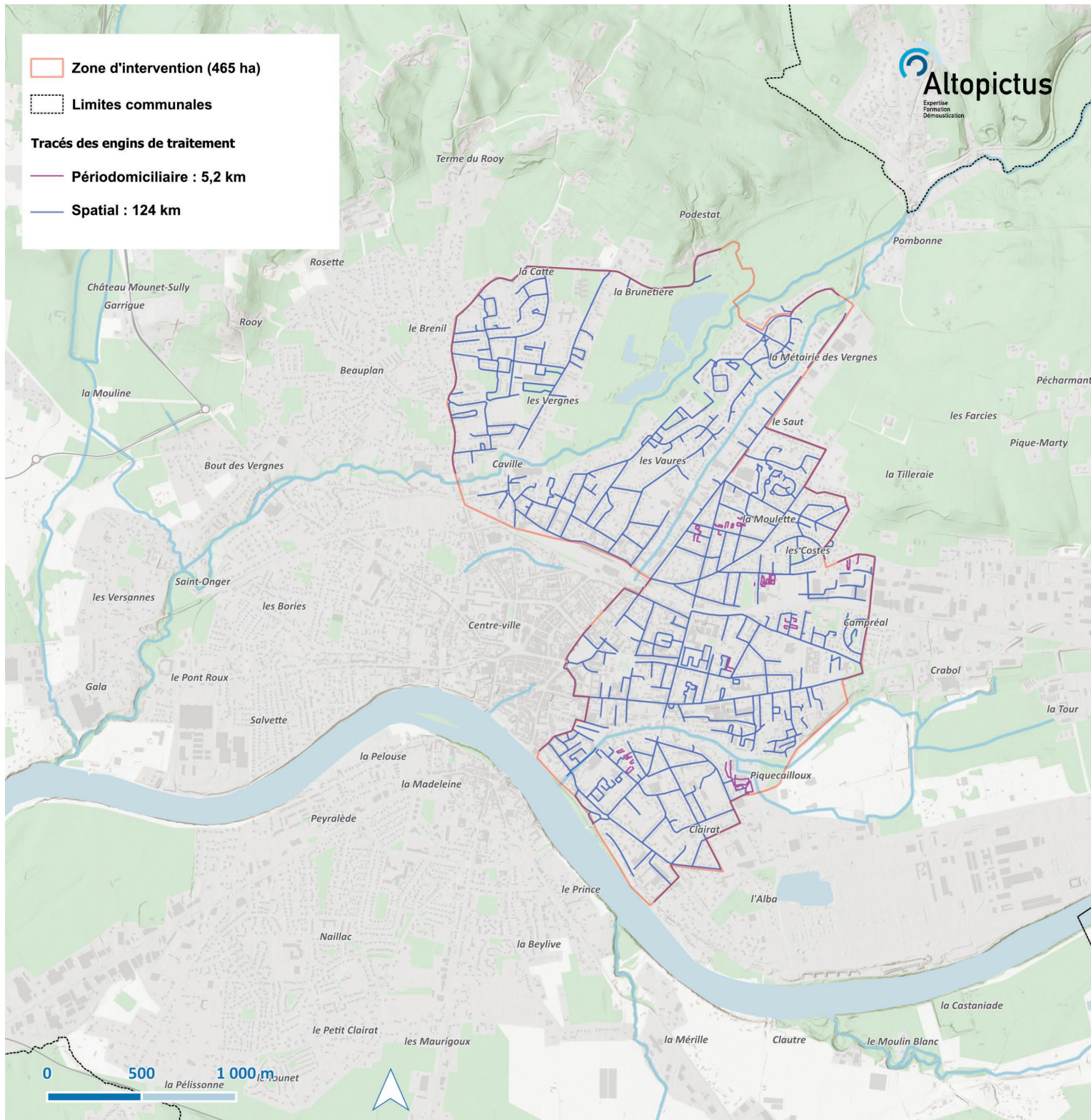


FIGURE 7 : COURBE ÉPIDÉMIQUE DES CAS AUTOCHTONES DE CHIKUNGUNYA, PAR SEMAINE D'APPARITION DES SYMPTÔMES, BERGERAC, RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, FRANCE MÉTROPOLITAINE, JUIN-OCTOBRE 2025 (N = 100)



CARTE 5 : FOYER AUTOCHTONE DE CHIKUNGUNYA DE BERGERAC (24), JUIN À OCTOBRE 2025



CARTE 6 : TRAITEMENT DE GRAND AMPLIEUR SUR LE FOYER AUTOCHTONE DE CHIKUNGUNYA DE BERGERAC (24), NUITS DU 1/10 ET 8/10/2025

3.3 West-Nile et Usutu

Aucun cas de virus du Nil Occidental ou d'Usutu n'a été déclaré dans le département en 2025.

4. Autres opérations réalisées

En 2025, trois actions de mobilisation sociale ont été réalisées par Altopictus dans le département de la Dordogne.

LIEU	DATE	TYPE D'ÉVÈNEMENTS	NOMBRE DE PARTICIPANTS
CH Vauclaire	03/04/2025	Formation « référents communaux/prévention arboviroses »	4
Visioconférence	12/05/2024	Webinaire à destination des collectivités de Dordogne et des campings	23
Thiviers	27/05/2025	Formation « référents communaux »	8

Altopictus a également animé à l'échelle régionale deux visioconférences de sensibilisation à destination :

- de la Mutualité Française et des Petits Débrouillards, le 05/02/2025 (20 participants),
- des structures du réseau GRAINE Nouvelle-Aquitaine, le 17/03/2025 (13 participants).

Annexes de Dordogne (24)

ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES ET SITES SURVEILLÉS PAR PIÈGES PONDOIRS EN 2025

Communes non colonisées

COMMUNE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
ANGOISSE	3	8	24/03/2025	17/11/2025
BUSSEROLLES	3	6	24/03/2025	23/09/2025
CHAMPAGNE-ET-FONTAINE	3	4	24/03/2025	21/07/2025
CHAMPNIERS-ET-REILHAC	3	2	22/09/2025	17/11/2025
CHERVAL	3	2	22/09/2025	17/11/2025
CORNILLE	3	2	24/09/2025	17/11/2025
GARDONNE	3	3	24/03/2025	27/06/2025
GRIGNOLS	3	2	30/09/2025	19/11/2025
LAMOTHE-MONTRAVEL	3	1	22/10/2025	18/11/2025
LE FLEIX	3	2	29/08/2025	21/10/2025
MONTREM	3	2	22/07/2025	22/09/2025
SAINT-JORY-DE-CHALAIS	3	1	19/10/2025	17/11/2025
SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE	3	4	24/03/2025	22/07/2025
SAINT-MARTIN-DE-RIBÉRA	3	2	21/07/2025	23/09/2025
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD	3	1	27/06/2025	24/07/2025
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD	3	1	24/07/2025	29/08/2025
SAINT-SAUD-LACOUSSIÈRE	3	7	24/03/2025	20/10/2025
SARLIAC-SUR-L'ISLE	3	2	22/07/2025	25/09/2025
SAVIGNAC-LES-ÉGLISES	3	4	24/03/2025	22/07/2025
SIORAC-DE-RIBÉRA	3	4	24/03/2025	21/07/2025
VERTEILLAC	3	2	29/07/2025	23/09/2025
VILLETUREIX	3	2	22/09/2025	17/11/2025

Sites sensibles (établissements de santé)

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
C.H. DE BERGERAC	3	8	24/03/2025	18/11/2025
C.H. DE PERIGUEUX	3	8	24/03/2025	19/11/2025
CLIN. FRANCHEVILLE – PERIGUEUX	3	8	24/03/2025	19/11/2025
C.H. DE SARLAT – SARLAT-LA-CANEDA	3	8	24/03/2025	19/11/2025

Point d'entrée au titre du RSI

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
AÉROPORT BERGERAC-DORDOGNE-PERIGORD	2	16	24/03/2025	18/11/2025

ANNEXE 2 : RÉSULTATS BRUTS DES PIÈGES PONDOIRS

Communes non colonisées

COMMUNES	CODE PIÈGE	ÉTAT AVRIL	ŒUFS AVRIL	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOÛT	ŒUFS AOÛT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.	ÉTAT NOV.	ŒUFS NOV.
ANGOISSE	24-25-004	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	24-25-005	RAS	0	RAS	0	RAS	2	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	24-25-006	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
BUSSE	24-24-055	RAS	0	RAS	0	RAS	1	RAS	0	RAS	0	RAS	0	-	-	-	-
	24-24-056	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	3	RAS	44	RAS	0	-	-	-	-
	24-24-057	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	4	RAS	13	-	-	-	-
FONTAINE	24-25-007	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	24-25-008	RAS	0	RAS	0	RAS	83	RAS	53	-	-	-	-	-	-	-	-
	24-25-009	RAS	0	RAS	0	RAS	4	RAS	18	-	-	-	-	-	-	-	-

CHAMPAGNE-ET-FONTAINE	24-25-038	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	0
	24-25-039	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	0
	24-25-040	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	0
CHERVAL	24-25-047	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	0
	24-25-048	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	49	RAS	0
	24-25-049	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	0
CORNILLE	24-25-041	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	1	RAS	18
	24-25-042	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	55	RAS	21
	24-25-043	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	2
GARDONNE	24-25-016	RAS	0	RAS	97	PP		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	24-25-017	RAS	0	RAS	85	RAS	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	24-25-018	RAS	0	RAS	0	PP		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
GRIGNOLS	24-25-050	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	226	RAS	0
	24-25-051	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	20	RAS	0
	24-25-052	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	0
LAMOthe-MONTRAVEL	24-25-053	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	41
	24-25-054	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0
	24-25-055	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	251
LE FLEIX	24-25-035	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	74	RAS	344	-	-
	24-25-036	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	364	RAS	312	-	-
	24-25-037	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	420	RAS	221	-	-
MONTREM	24-25-032	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	364	RAS	280	-	-	-	-
	24-25-033	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	341	RAS	87	-	-	-	-
	24-25-034	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	1213	RAS	346	-	-	-	-
SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE	24-25-001	RAS	0	RAS	0	RAS	200	RAS	358	-	-	-	-	-	-	-	-
	24-25-002	RAS	0	PP		S	33	S	68	-	-	-	-	-	-	-	-
	24-25-003	SPA		RAS	33	RAS	362	RAS	281	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD	24-25-020	-	-	-	-	-	-	RAS	111	RAS	570	-	-	-	-	-	-
	24-25-021	-	-	-	-	-	-	RAS	262	RAS	119	-	-	-	-	-	-
	24-25-022	-	-	-	-	-	-	RAS	240	RAS	556	-	-	-	-	-	-
SARLIAC-SUR-L'ISLE	24-25-029	-	-	-	-	-	-	-	-	S	18	RAS	35	-	-	-	-
	24-25-030	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	174	RAS	111	-	-	-	-
	24-25-031	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	94	RAS	14	-	-	-	-
SAVIGNAC-LES-ÉGLISES	24-25-010	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	32	-	-	-	-	-	-	-	-
	24-25-011	RAS	0	RAS	0	RAS	29	RAS	139	-	-	-	-	-	-	-	-
	24-25-012	RAS	0	RAS	0	RAS	260	HP	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SIORAC-DE-RIBÉRAC	24-25-013	RAS	0	RAS	0	RAS	327	RAS	306	-	-	-	-	-	-	-	-
	24-25-014	RAS	0	RAS	0	RAS	112	RAS	165	-	-	-	-	-	-	-	-
	24-25-015	RAS	0	RAS	94	RAS	730	RAS	336	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT-JORY-DE-CHALAIS	24-25-056	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0
	24-25-057	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0
	24-25-058	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0
SAINT-MARTIN-DE-RIBÉRAC	24-25-023	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	14	RAS	1	-	-	-	-
	24-25-024	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	2	RAS	40	-	-	-	-
	24-25-025	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	2	RAS	318	-	-	-	-
SAINT-SAUD-LACOUSSIÈRE	24-24-058	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	5	RAS	0	-	-
	24-24-059	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	4	RAS	0	-	-
	24-24-060	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	5	RAS	0	RAS	0	-	-
VERTEILLAC	24-25-026	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	14	RAS	41	-	-	-	-
	24-25-027	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	340	RAS	394	-	-	-	-
	24-25-028	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	255	-	-	-	-
VILLETUREIX	24-25-044	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	7
	24-25-045	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	40	RAS	0
	24-25-046	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	29	RAS	0

Sites sensibles (établissements de santé)

SITES	CODE PIÈGE	ÉTAT AVRIL	ŒUFS AVRIL	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOÛT	ŒUFS AOÛT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.	ÉTAT NOV.	ŒUFS NOV.
C.H. DE BERGERAC	24-17-102	RAS	0	RAS	34	RAS	108	RAS	357	RAS	415	RAS	168	RAS	1	RAS	0
	24-17-104	RAS	0	RAS	668	RAS	1307	RAS	2530	RAS	804	RAS	82	RAS	0	RAS	95
	24-23-017	RAS	0	RAS	0	RAS	43	RAS	218	RAS	306	RAS	265	RAS	0	RAS	0
C.H. DE PÉRIGUEUX	24-17-017	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	346	RAS	1208	RAS	240	RAS	9	RAS	0
	24-20-020	RAS	0	RAS	0	RAS	243	RAS	33	RAS	663	RAS	106	RAS	160	RAS	0
	24-20-030	RAS	0	RAS	0	RAS	127	RAS	600	RAS	455	RAS	143	RAS	133	RAS	0
C.H. DE SARLAT-LA-CANÉDA	24-18-014	RAS	0	RAS	0	S	325	S	564	RAS	1084	RAS	476	RAS	657	RAS	78
	24-20-004	RAS	0	RAS	0	RAS	172	RAS	378	RAS	164	RAS	286	RAS	176	RAS	65
	24-25-019	RAS	0	RAS	0	RAS	127	PP		RAS	308	PP		RAS	128	RAS	27
POLYCLINIQUE FRANCHEVILLE PÉRIGUEUX	24-17-101	RAS	0	RAS	35	RAS	535	RAS	219	RAS	922	RAS	132	RAS	20	RAS	58
	24-20-022	RAS	0	RAS	0	RAS	409	RAS	642	RAS	509	RAS	261	RAS	40	RAS	112
	24-21-003	RAS	0	RAS	56	RAS	4	RAS	610	RAS	941	RAS	1050	RAS	209	RAS	0

Point d'entrée au titre du RSI

CODE PIÈGE	ÉTAT MI- AVRIL	ŒUFS MI- AVRIL	ÉTAT FIN AVRIL	ŒUFS FIN AVRIL	ÉTAT MI- MAI	ŒUFS MI- MAI	ÉTAT FIN MAI	ŒUFS FIN MAI	ÉTAT MI- JUIN	ŒUFS MI- JUIN	ÉTAT FIN JUIN	ŒUFS FIN JUIN	ÉTAT MI- JUIL.	ŒUFS MI- JUIL.	ÉTAT FIN JUIL.	ŒUFS FIN JUIL.	ÉTAT MI- AOÛT	ŒUFS MI- AOÛT	ÉTAT FIN AOÛT	ŒUFS FIN AOÛT	ÉTAT MI- SEPT.	ŒUFS MI- SEPT.	ÉTAT FIN SEPT.	ŒUFS FIN SEPT.	ÉTAT MI- OCT.	ŒUFS MI- OCT.	ÉTAT FIN OCT.	ŒUFS FIN OCT.	ÉTAT MI- NOV.	ŒUFS MI- NOV.	ÉTAT FIN NOV.	
AÉROPORT BERGERAC DORDOGNE PÉRIGORD																																
ABDP-19-004	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	38	RAS	240	RAS	620	RAS	595	RAS	1150	RAS	623	RAS	507	RAS	60	RAS	168	RAS	0	RAS	0	RAS	0
ABDP-19-005	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	265	RAS	466	RAS	367	SPA		PP		RAS	265	RAS	234	RAS	29	RAS	17	RAS	21	RAS	355	RAS	0

ANNEXE 3 : LISTE DES SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2025

N° SI-LAV	COMMUNE	DATE	RÉSULTAT
25-06-01151	CAMPAGNE	03/06	<i>Culex sp.</i>
25-06-03499	LAMOTHE-MONTRAVEL	17/06	<i>Aedes albopictus</i>
25-06-05302	VERTEILLAC	27/06	<i>Aedes albopictus</i>
25-06-05670	VARENNES	30/06	<i>Aedes albopictus</i>
25-07-01576	CHAMPAGNE-ET-FONTAINE	10/07	Absence de spécimen
25-07-03178	FEUILLADE	19/07	<i>Aedes albopictus</i>
25-07-04673	CALVIAC-EN-PÉRIGORD	29/07	<i>Aedes albopictus</i>
25-07-04960	SAINTE-NATHALÈNE	30/07	<i>Aedes albopictus</i>
25-07-04962	SAINTE-FRONT-D'ALEMPS	30/07	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-00603	PEYRIGNAC	05/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-00870	NADAILLAC	06/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-00992	SAINTE-MARTIAL-VIVEYROL	07/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-01361	CALVIAC-EN-PÉRIGORD	08/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-01525	VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD	09/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-02376	MILHAC-DE-NONTRON	13/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-03504	CARLUX	18/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-03539	ROCHEBEAUCOURT-ET-ARGENTINE	18/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-04242	SAINTE-CHAMASSY	21/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-09-00056	ALLEMANS	01/09	<i>Aedes geniculatus</i>
25-09-00616	MILHAC-DE-NONTRON	04/09	<i>Aedes albopictus</i>
25-09-02782	AZERAT	14/09	<i>Aedes albopictus</i>
25-09-03254	SAINTE-ROMAIN-ET-SAINTE-CLÉMENT	18/09	<i>Aedes albopictus</i>
25-09-04555	BANEUIL	30/09	Absence de spécimen

ANNEXE 4 : LISTE DES COMMUNES COLONISÉES PAR *Aedes albopictus* ET DES DÉTECTIONS

COMMUNES COLONISÉES AVANT 2025			
AGONAC	EXCIDEUIL	MONTCARET	SAINTE-LEON-SUR-VÉZÈRE
ANNESSE-ET-BEAULIEU	EYMET	MONTIGNAC	SAINTE-MARTIAL-DE-NABIRAT
ANTONNE-ET-TRIGONANT	GRAND-BRASSAC	MONTPON-MÉNESTÉROL	SAINTE-MARTIN-DE-GURSON
BASSILLAC ET AUBEROCHE	HAUTEFORT	MOULEYDIER	SAINTE-MÉARD-DE-GURÇON
BAYAC	ISSIGEAC	MUSSIDAN	SAINTE-MÉDARD-DE-MUSSIDAN
BEAUMONTOIS-EN-PERIGORD	JOURNIAC	NAUSSANNES	SAINTE-NEXANS
BERGERAC	JUMILHAC-LE-GRAND	NEUVIC	SAINTE-PARDOUX LA RIVIERE
BOULAZAC	LA BACHELLERIE	NONTRON	SAINTE-PRIVAT EN PÉRIGORD
BOUNIAGUES	LA CHAPPELLE-GONAGUET	PAYS DE BELVES	SAINTE-SAUVEUR
BRANTOME-EN-PÉRIGORD	LA FORCE	PÉRIGUEUX	SAINTE-VINCENT-DE-COSSE
CARSAC-AILLAC	LA JEMAYE	PIEGUT-PLUVIERS	SALIGNAC-EYVIGUES
CASTELNAUD-LA-CHAPPELLE	LA ROCHE-CHALAIS	PLAZAC	SANILHAC
CASTELS-ET-BEZENAC	LA ROQUE-GAGEAC	POMPORT	SARLAT-LA-CANÉDA
CÉNAC-ET-SAINTE-JULIEN	LA TOUR-BLANCHE-CERCLES	PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT	SINGLEYRAC
CHAMPCEVINEL	LALINDE	PRESSIGNAC-VICQ	SIORAC-EN-PÉRIGORD
CHANCELADE	LAMONZIE-SAINTE-MARTIN	PRIGONRIEUX	SORGES ET LIGUEUX EN PÉRIGORD
CHÂTEAU-L'ÉVÊQUE	LANOUAILLE	RAZAC-D'EYMET	TERRASSON-LAVILLEDIEU
COLY-SAINTE-AMAND	LE BUGUE	RAZAC-SUR-L'ISLE	THENON
COULAURES	LE BUISSON-DE-CADOUIN	RIBÉRAc	THIVIERS
COULOUNIEUX-CHAMIERs	LE LARDIN-SAINTE-LAZARE	ROUFFIGNAC-SAINTE-CERNIN-DE-REILHAC	TOCANE-SAINTE-APRE
COURSAC	LEMBRAS	SAINTE-AGNE	TRÉLISSAC
COURS-DE-PILE	LES EYZIES	SAINTE-ANDRÉ-D'ALLAS	TRÉMOLAT
COUX-ET-BIGAROQUE-MOUZENS	LIMEUIL	SAINTE-ANTOINE-DE-BREUILH	VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU
COUZE-ET-SAINTE-FRONT	MANZAC-SUR-VERN	SAINTE-ASTIER	VALOJOUX
CREYSSE	MAREUIL	SAINTE-AUBIN-DE-LANQUAIS	VANXAINS
CUBJAC-AUVEZERE-VAL D'ANS	MARSAC-SUR-L'ISLE	SAINTE-AULAYE-PUYMANGOU	VERGT
CUNÈGES	MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG	SAINTE-AVIT-SENEUR	VITRAC
DOMME	MENSIGNAC	SAINTE-CYPRIEN	FAUX
DOUZILLAC	MEYRALS	SAINTE-GENIES	-
ÉCHOURGNAC	MONBAZILLAC	SAINTE-JULIEN-DE-LAMPON	-
ÉGLISE-NEUVE-DE-VERGT	MONPAZIER	SAINTE-LAURENT-DES-HOMMES	-

Communes classées colonisées durant l'année 2025 et motif de classement

COMMUNE	MOTIF DE COLONISATION
BUSSEROLLES	2 pièges pondoirs positifs
CHAMPAGNE-ET-FONTAINE	2 pièges pondoirs positifs
CORNILLE	2 pièges pondoirs positifs
GARDONNE	2 pièges pondoirs positifs
GRIGNOLS	2 pièges pondoirs positifs
LAMOTHE-MONTRAVEL	2 pièges pondoirs positifs
LE FLEIX	3 pièges pondoirs positifs
MONTREM	3 pièges pondoirs positifs
SAINT-LEON-SUR-L'ISLE	3 pièges pondoirs positifs
SAINT-MARTIN-DE-RIBERAC	3 pièges pondoirs positifs
SAINT-PIERRE-D'EYRAUT	3 pièges pondoirs positifs
SAINT-SAUD-LACOUSSIERE	2 pièges pondoirs positifs
SAINTE-NATHALENE	1 signalement citoyen positif distant de plus de 500m avec un cas importé/autochtone
SARLIAC-SUR-L'ISLE	3 pièges pondoirs positifs
SAVIGNAC-LES-EGLISES	2 pièges pondoirs positifs
SIORAC-DE-RIBERAC	3 pièges pondoirs positifs
VERTEILLAC	2 pièges pondoirs positifs
VILLETUREIX	2 pièges pondoirs positifs

Communes ayant fait l'objet d'une détection d'*Aedes albopictus* (non colonisées) en 2025

COMMUNE	MOTIF DE DÉTECTION
ANGOISSE	1 piège pondoir positif
AZERAT	1 signalement positif
CALVIAC-EN-PERIGORD	1 signalement positif
CARLUX	1 signalement positif (détection antérieure en 2022 et 2023)
FEUILLADE	1 signalement positif
MARSALES	Passage d'un cas autochtone
MILHAC-DE-NONTRON	1 signalement positif
PEYRIGNAC	1 signalement positif
ROCHEBEAUCOURT-ET-ARGENTINE	1 signalement positif
SAINT-CHAMASSY	1 signalement positif (détection antérieure en 2021)
SAINT-FRONT-D'ALEMPS	1 signalement positif
SAINT-MARTIAL-VIVEYROL	1 signalement positif
VARENNES	1 signalement citoyen positif
VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD	1 signalement positif

ANNEXE 5 : LISTE DES ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DES TRAITEMENTS RÉALISÉS EN 2025 AUTOUR DES CAS D'ARBOVIROSES IMPORTÉS

Enquêtes entomologiques

N° SILAV	N° ENQUÊTE	COMMUNE	DATE ALERTE	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT	REMARQUE	NOMBRE DE PIÈGES POUR L'ÉVALUATION
25-05-03264	1	SOURZAC	07/05/2025	09/05/2025	POSITIF	Présence de vecteur très faible - Traitement non recommandé Mesure de lutte larvicide	-
25-05-06148	5	SARLAT-LA-CANEDA	14/05/2025	16/05/2025	NEGATIF	-	-
	6	SARLAT-LA-CANEDA	14/05/2025	16/05/2025	NEGATIF	-	-
25-06-00992	2	MONFAUCON	03/06/2025	05/06/2025	NEGATIF	-	-
25-06-01763	11	BRANTOME-EN-PERIGORD	05/06/2025	06/06/2025	NEGATIF	-	-
	12	PERIGUEUX	05/06/2025	06/06/2025	NEGATIF	-	-
	13	BRANTOME-EN-PERIGORD	05/06/2025	06/06/2025	POSITIF	Piégeage massif de 2 BG-SENTINEL + 13 BG-GAT	-
25-06-02017	1	SAINT-ANDRE-D'ALLAS	06/06/2025	11/06/2025	POSITIF	Présence de vecteur très faible - Traitement non recommandé	-
25-06-05334	1	BERGERAC	27/06/2025	30/06/2025	POSITIF	-	-
	2	CREYSSE	27/06/2025	30/06/2025	POSITIF	-	-
25-07-00302	1	CARSAC-AILLAC	02/07/2025	07/07/2025	NEGATIF	-	-
	2	CARSAC-AILLAC	02/07/2025	07/07/2025	NEGATIF	-	-
25-07-00506	1	SAINT-GENIES	03/07/2025	07/07/2025	NEGATIF	-	-
	7	SARLAT-LA-CANEDA	03/07/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUÊTE	-	-
	9	HAUTEFORT	03/07/2025	07/07/2025	POSITIF	-	-
25-08-03670	3	SAINTE-NATHALENE	18/08/2025	21/08/2025	NEGATIF	-	-

Traitements aduicides

N°SILAV	N°ENQUÊTE	COMMUNE	DATE	HEURES	SW (m)*	PS (m)*	AS (m)*	TRAITEMENT SPATIAL MOBILSTAR (m)	VOLUME AQUAK-OTHRINE (L)	QUANTITÉ DELTAMÉTHRINE (g)	VOLUME HARMONIX INSPYR (L)	QUANTITÉ PYRÈTHRE (g)
25-06-01763	13	BRANTOME-EN-PERIGORD	11 au 12 juin	21h59-23h56	397	0	0	834	0.259	5.180	0	0
25-06-05334	1	BERGERAC	3 au 4 juil.	22h03-23h39	204	0	0	982	0.272	5.44	0	0
	2	CREYSSE	3 au 4 juil.	00h00-00h57	249	0	0	680	0.201	4.02	0	0
25-07-00506	7	SARLAT-LA-CANEDA	10 au 11 juil.	23h08-00h09	121	0	0	799	0.215	4.3	0	0
	9	HAUTEFORT	10 au 11 juil.	01h20-01h55	0	0	0	1294	0.324	6.48	0	0

ANNEXE 6 : LISTE DES ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DES TRAITEMENTS RÉALISÉS EN 2025 AUTOUR DES CAS D'ARBOVIROSES AUTOCHTONES

Enquêtes entomologiques (en rouge : zones de transmission vectorielle probable ou avérée)

N°SILAV	N°ENQUETE	TYPE ZONE*	COMMUNE	DATE ALERTE	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT	REMARQUE	NOMBRE DE PIÈGES POUR L'ÉVALUATION
25-08-01205	1	ZTV	BERGERAC	07/08/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Traitement sans enquête sur 300m - Mesure de lutte larvicide	6
	2	ZTV	BERGERAC	07/08/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Traitement sans enquête sur 300m - Mesure de lutte larvicide	5
25-08-01505	1	ZTV	BERGERAC	08/08/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Traitement sans enquête sur 300m – zone superposée à l'EE1 du cas 25-08-01205	-
25-08-04354	2	PAS	SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH	21/08/2025	03/09/2025	POSITIF	-	-
25-08-04355	1	ZTV	BERGERAC	21/08/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Traitement sans enquête sur 300m - Piégeage massif : 8 BG-GAT	-
	2	PAS	BERGERAC	21/08/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-
25-08-04640	1	ZTV	BERGERAC	25/08/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Traitement sans enquête sur 300m - Mesure de lutte larvicide	-
25-08-04652	1	ZTV	BERGERAC	22/08/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Traitement sans enquête sur 300m - Mesure de lutte larvicide	-
25-08-05380	3	PAS	CREYSSE	26/08/2025	04/09/2025	POSITIF	-	-
25-08-05381	1	ZTV	BERGERAC	26/08/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Traitement sans enquête sur 300m - Mesure de lutte larvicide Zone superposée à l'EE1 du cas 25-08-04652	-
	2	PAS	BERGERAC	26/08/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-
25-08-05623	2	PAS	BERGERAC	27/08/2025	04/09/2025	NEGATIF	-	-
	3	PAS	BERGERAC	27/08/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-
25-08-05841	1	PAS	MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG	28/08/2025	03/09/2025	POSITIF	-	-
	3	PAS	BERGERAC	28/08/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-
	5	PAS	BERGERAC	28/08/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-
25-08-05891	2	PAS	BERGERAC	28/08/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-
25-08-05998	1	ZTV	BERGERAC	29/08/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-
	2	PAS	PRIGONRIEUX	29/08/2025	18/09/2025	POSITIF	-	-
25-08-06014	1	ZTV	BERGERAC	29/08/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Traitement sans enquête sur 300m	-
	2	PAS	BERGERAC	29/08/2025	04/09/2025	POSITIF	Traitement pris en charge via le cas 25-09-02620 EE1	-
25-09-00205	1	ZTV	BERGERAC	01/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Traitement sans enquête sur 300m	-
25-09-00492	1	ZTV	MARSALES	03/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Traitement sans enquête sur 300m	-
	6	PAS	LES EYZIES	03/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Récupération des accès par Public Labos	-
25-09-01474	1	ZTV	BERGERAC	04/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Traitement sans enquête sur 300m	-
25-09-01635	1	PAS	SAINT-NEXANS	05/09/2025	23/09/2025	POSITIF	-	-
25-09-01654	1	ZTV	BERGERAC	05/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Traitement sans enquête sur 300m	-
	2	PAS	BERGERAC	05/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-
25-09-01677	3	PAS	PERIGUEUX	05/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-
	4	PAS	BERGERAC	05/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-
25-09-01986	2	PAS	LES EYZIES	08/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Récupération des accès par Public Labos	-
	3	PAS	LES EYZIES	08/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Récupération des accès par Public Labos	-
25-09-02146	1	PAS	VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	09/09/2025	23/09/2025	POSITIF	Traitement annulé en raison d'une couverture insuffisante de la zone (refus de tous les habitants)	-
	2	PAS	BERGERAC	09/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-
25-09-02272	1	ZTV	BERGERAC	10/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Traitement sans enquête sur 300m	-
25-09-02277	1	PAS	BERGERAC	10/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-
25-09-02467	1	ZTV	BERGERAC	11/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Traitement sans enquête sur 300m	-

	2	PAS	BERGERAC	11/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-	-	-	-	-	-	-
25-09-02579	1	PAS	BERGERAC	12/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-	-	-	-	-	-	-
	2	PAS	BERGERAC	12/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-	-	Traitement pris en charge via le cas 25-09-03328	-	-	-	-
25-09-02620	1	ZTV	BERGERAC	12/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-	-	Traitement sans enquête sur 300m - Piégeage massif : 14 BG-GAT	-	-	-	-
25-09-02635	2	PAS	GARDONNE	12/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-	-	-	-	-	-	-
25-09-02667	1	ZTV	BERGERAC	12/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-	-	Traitement sans enquête sur 300m	-	-	-	-
	2	PAS	BERGERAC	12/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-	-	-	-	-	-	-
25-09-02678	1	ZTV	BERGERAC	12/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-	-	Traitement pris en charge via le cas 25-09-03328	-	-	-	-
25-09-03322	1	PAS	BERGERAC	18/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-	-	-	-	-	-	-
	2	ZTV	BERGERAC	18/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-	-	Traitement pris en charge via le cas 25-09-03328	-	-	-	-
25-09-03328	1	ZTV	BERGERAC	18/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-	-	Traitement des 3 zones de Bergerac renseigné sur ce cas (opération de grande ampleur)	-	-	-	-
25-09-03451	1	ZTV	BERGERAC	19/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-	-	Traitement pris en charge via le cas 25-09-03328	-	-	-	-
	2	PAS	BERGERAC	19/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-	-	-	-	-	-	-
25-09-03600	1	PAS	MONTPON-MENESTEROL	22/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-	-	-	-	-	-	-
25-09-04225	1	ZTV	BERGERAC	25/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-	-	Traitement sans enquête sur 300m	-	-	-	-
25-09-04505	1	PAS	CAMPSEGRET	29/09/2025	01/10/205	POSITIF	-	-	-	-	-	-	-	-
25-09-04720	1	PAS	SAINT-SAUVEUR	30/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-	-	-	-	-	-	-
25-10-00156	4	PAS	BERGERAC	02/10/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-	-	-	-	-	-	-
25-10-00822	1	PAS	SAINT-GERMAIN-ET-MONS	10/10/2025	13/10/2025	POSITIF	-	-	-	Cas infirmé le 13/10/2025	-	-	-	-
25-10-01115	1	PAS	LA FORCE	10/10/2025	13/10/2025	POSITIF	-	-	-	Piégeage massif : 25 BG-GAT	-	-	-	-

*ZTV = zone de transmission vectorielle probable ou avérée PAS = Lieu de passage

Traitements adulticides

ZONES DE TRANSMISSION VECTORIELLE PROBABLE OU AVÉRÉE

N°SILAV	N°ENQUÊTE	COMMUNE	N° TRAITEMENT	DATE	HEURES	SW (m)**	PS (m)**	AS (m)**	TRAITEMENT SPATIAL MOBILSTAR (m)	VOLUME AQUAK-OTHRINE (L)	QUANTITÉ DELTAMÉTHRINE (g)	VOLUME HARMONIX INSPYR (L)	QUANTITÉ PYRÈTHRE (g)
25-08-01205	1	BERGERAC	1	11 au 12 août	00h05-03h04	1820	0	0	3957	1.216	24.32	0	0
			2	18 au 19 août	22h40-02h28	1927	0	0	3985	1.237	24.74	0	0
			1	11 au 12 août	04h13-05h46	93	0	0	2891	0.735	14.7	0	0
25-08-01505	1	BERGERAC	1	18 au 19 août	22h40-02h28	57	0	0	1419	0.362	7.24	0	0
25-08-04640	1	BERGERAC	1	28 au 29 août	22h00-02h40	670	0	0	2826	0.791	15.82	0	0
25-08-04652	1	BERGERAC	1	28 au 29 août	22h15-04h42	1992	0	0	5433	1.607	32.14	0	0
25-08-05381	1	BERGERAC	1	28 au 29 août	22h42-05h00	1333	0	0	3300	0.992	19.84	0	0
25-08-04355	1	BERGERAC	1	2 au 3 sept.	21h27-03h45	1570	0	57	3971	1.193	23.86	0	0
			2	8 au 9 sept.	21h35-01h52	1590	0	34	3814	1.155	23.1	0	0
25-08-05998	1	BERGERAC	1	3 au 4 sept.	22h01-02h53	590	0	606	4145	1.154	23.08	0	0
			2	9 au 10 sept.	21h46-03h47	590	0	599	4543	1.253	25.06	0	0
25-08-06014	1	BERGERAC	1	4 au 5 sept.	22h02-04h52	983	0	0	3693	1.046	20.92	0	0
			2	10 au 11 sept.	21h07-02h45	1018	0	0	5206	1.429	28.58	0	0
25-09-00205	1	BERGERAC	1	4 au 5 sept.	22h02-04h52	1310	0	0	1820	0.619	12.38	0	0
			2	10 au 11 sept.	23h10-02h45	1231	53	0	1866	0.624	12.48	0	0
25-09-00492	1	MARSALES	1	7 au 8 sept.	21h42-23h28	335	0	0	687	0.214	4.28	0	0
			2	15 au 16 sept.	02h17-03h29	296	0	0	768	0.229	4.58	0	0
25-09-01474	1	BERGERAC	1	9 au 10 sept.	21h46-03h47	0	0	0	3211	0.803	16.06	0	0

			2	16 au 17 sept.	21h20-01h02	433	0	498	2469	0.707	14.14	0	0
25-09-01654	1	BERGERAC	1	10 au 11 sept.	21h32-03h31	1316	0	232	3439	1.042	20.84	0	0
			2	17 au 18 sept.	21h48-02h34	1100	0	232	3458	1.019	20.38	0	0
25-09-02272	1	BERGERAC	1	15 au 16 sept.	21h23-00h48	952	0	0	2806	0.821	16.42	0	0
			2	22 au 23 sept.	22h07-01h18	856	0	0	2617	0.761	15.22	0	0
25-09-02467	1	BERGERAC	1	18 au 19 sept.	21h42-03h22	1290	0	33	5187	1.46	29.2	0	0
			2	23 au 24 sept.	21h54-02h10	1235	0	33	3738	1.091	21.82	0	0
25-09-02620	1	BERGERAC	1	18 au 19 sept.	23h26-01h35	1237	0	0	2543	0.791	15.82	0	0
			2	23 au 24 sept.	21h47-01h31	1282	0	0	2376	0.754	15.08	0	0
25-09-02667	1	BERGERAC	1	22 au 23 sept.	21h49-00h22	794	0	0	3783	1.045	20.9	0	0
25-09-03328	1	BERGERAC	1	29 au 30 sept.	23h03-05h10	0	0	0	22023	5.506	110.12	0	0
	1	BERGERAC	1	29 au 30 sept.	22h14-01h17	1217	0	0	12054	3.166	63.32	0	0
	1	BERGERAC	1	29 au 30 sept.	22h11-03h40	1376	0	0	26847	6.884	137.68	0	0
	1	BERGERAC	2	6 au 7 oct.	22h23-03h23	0	0	0	24180	6.045	120.9	0	0
	1	BERGERAC	2	6 au 7 oct.	22h05-03h46	1101	0	0	12208	3.19	63.8	0	0
	1	BERGERAC	2	6 au 7 oct.	22h12-03h01	1474	0	0	25835	6.643	132.86	0	0
25-09-04225	1	BERGERAC	1	30 au 1 oct.	21h28-23h02	1313	0	0	4495	1.288	25.76	0	0
			2	7 au 8 oct.	23h14-02h17	751	0	0	5002	1.345	26.9	0	0

LIEUX DE PASSAGE DES CAS AUTOCHTONES

N°SILAV	N°ENQUÊTE	COMMUNE	DATE	HEURES	SW (m)**	PS (m)**	AS (m)**	TRAITEMENT SPATIAL MOBILSTAR (m)	VOLUME AQUAK- OTHRINE (L)	QUANTITÉ DELTAMÉTHRINE (g)	VOLUME HARMONIX INSPYR (L)	QUANTITÉ PYRÉTHRE (g)
25-08-04354	2	SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH	8 au 9 sept.	00h56-01h24	55	0	0	632	0.165	3.3	0	0
25-08-04355	2	BERGERAC	8 au 9 sept.	21h35-23h43	80	0	0	1619	0.415	8.3	0	0
25-08-05380	3	CREYSSE	11 au 12 sept.	22h00-23h27	559	0	0	895	0.294	5.88	0	0
25-08-05381	2	BERGERAC	11 au 12 sept.	01h41-03h17	1120	0	0	1490	0.513	10.26	0	0
25-08-05623	3	BERGERAC	2 au 3 sept.	04h03-04h54	0	0	0	1461	0.365	7.3	0	0
25-08-05841	1	MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG	9 au 10 sept.	22h01-23h13	525	0	0	895	0.29	5.8	0	0
	3	BERGERAC	12 au 13 sept.	21h56-22h36	232	0	0	565	0.17	3.4	0	0
	5	BERGERAC	3 au 4 sept.	03h01-03h55	0	0	0	2093	0.527	10.54	0	0
25-08-05891	2	BERGERAC	12 au 13 sept.	22h50-00h09	489	0	0	793	0.257	5.14	0	0
25-09-01677	2	BERGERAC	18 au 19 sept.	21h09-00h51	238	0	0	627	0.187	3.74	0	0
25-09-02146	2	BERGERAC	25 au 26 sept.	22h57-23h36	49	0	0	835	0.215	4.3	0	0
25-09-02277	1	BERGERAC	17 au 18 sept.	02h12-03h18	0	0	0	2114	0.529	10.58	0	0
25-09-02579	1	BERGERAC	25 au 26 sept.	22h05-00h15	170	0	0	1088	0.293	5.86	0	0
25-09-02635	2	GARDONNE	30 au 1 oct.	22h29-23h35	378	0	0	886	0.268	5.36	0	0
25-09-03600	1	MONTPON-MENESTEROL	30 au 1 oct.	00h19-01h58	161	0	0	378	0.115	2.3	0	0
25-08-05998	2	PRIGONRIEUX	1 au 2 oct.	23h22-00h49	754	0	0	414	0.198	3.96	0	0
25-09-01635	1	SAINT-NEXANS	1 au 2 oct.	22h00-22h45	0	0	0	687	0.172	3.44	0	0
25-09-00492	6	LES EYZIES	8 au 9 oct.	23h04-00h26	438	0	0	576	0.199	3.98	0	0
25-09-01677	3	PERIGUEUX	7 au 8 oct.	22h14-23h03	778	0	0	584	0.243	4.86	0	0
	4	BERGERAC	9 au 10 oct.	22h57-23h48	292	0	0	765	0.228	4.56	0	0
25-09-01986	2	LES EYZIES	8 au 9 oct.	22h05-00h43	172	0	0	907	0.249	4.98	0	0
	3	LES EYZIES	8 au 9 oct.	23h42-00h14	268	0	0	537	0.168	3.36	0	0

25-09-02467	2	BERGERAC	9 au 10 oct.	22h02-22h31	0	0	0	1482	0.371	7.42	0	0
25-09-02667	2	BERGERAC	9 au 10 oct.	00h06-00h08	0	0	0	931	0.233	4.66	0	0
25-09-03322	1	BERGERAC	25 au 26 sept.	22h54-00h08	665	0	0	1302	0.409	8.18	0	0
25-09-03451	2	BERGERAC	9 au 10 oct.	00h19-00h32	0	0	0	1172	0.293	5.86	0	0
25-09-04505	1	CAMPSEGRET	7 au 8 oct.	23h47-23h58	0	0	0	698	0.175	3.5	0	0
25-09-04720	1	SAINT-SAUVEUR	7 au 8 oct.	00h11-00h41	0	0	0	1429	0.357	7.14	0	0
25-10-00156	4	BERGERAC	9 au 10 oct.	00h50-01h04	0	0	0	1080	0.27	5.4	0	0
25-10-01115	1	LA FORCE	15 au 16 oct.	21h55-22h26	285	0	0	154	0.075	1.5	0	0

**Traitement péri-domiciliaire : SW : Swingfog PS : Portastar AS : Atomiseur Stihl